Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du vendredi 2 février 1996

SEANCE DU MATIN

SOMMAIRE

	Pages
COMMUNICATION DU PRESIDENT	343
COMMUNICATIONS:	
Décès de M. Guy Eylenbosch	343
Cour d'arbitrage	343
PROPOSITIONS D'ORDONNANCE:	
Prise en considération	343
INTERPELLATIONS:	
— De M. Dominique Harmel à MM. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant «les déclarations du Ministre quant au monde associatif et leur illustration dans les faits»	344
— Interpellation jointe de Mme Marie Nagy concernant «l'attitude du gouvernement vis-à-vis du monde associatif et la manière dont il conçoit la collaboration avec celui-ci»	344
Discussion. — *Orateurs:* **M. Dominique Harmel, Mme Marie Nagy, M. Walter Vandenbossche, Mme Michèle Carthé, MM. Sven Gatz, Philippe Debry, M. Hervé Hasquin,** Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport	344
Ordres du jour: dépôt	354
— De M. Philippe Debry à MM. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement et Eric Tomas, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président, concernant «l'application du volet non réglementaire du PRD et en particulier de son chapitre logement»	355

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van vrijdag 2 februari 1996

OCHTENDVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
MEDEDELING VAN DE VOORZITTER	343
MEDEDELINGEN:	
Overlijden van de heer Guy Eylenbosch	343
Arbitragehof	343
VOORSTELLEN VAN ORDONNANTIE:	
Inoverwegingneming	343
INTERPELLATIES:	
— Van de heer Dominique Harmel tot de heren Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, Hervé Hasquin, Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende «de verklaringen van de Minister over het verenigingsleven getoetst aan de feiten»	344
— Toegevoegde interpellatie van mevrouw Marie Nagy betreffende «de houding van de regering tegenover de verenigingen en de wijze waarop ze ermee wil samenwerken»	344
Bespreking. — *Sprekers:* **de heer Dominique Harmel, mevrouw Marie Nagy, de heer Walter Vandenbossche, mevrouw Michèle Carthé, de heren Sven Gatz, Philippe Debry, de heer Hervé Hasquin,** Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer	344
Moties: indiening	354
— Van de heer Philippe Debry tot de heren Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering en Eric Tomas, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister-Voorzitter, betreffende «de toepassing van het richtinggevende gedeelte van het GewOP en in het bijzonder van het hoofdstuk over huisvesting»	355

Pages

Discussion. — *Orateurs:* **MM. Philippe Debry, Jean-Pierre Cornelissen, Michel Lemaire, Mme Brigitte Grouwels, M. Charles Picqué,** Ministre-Président du Gouvernement, **M. Eric Tomas,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président 355

— De M. Guy Vanhengel à M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant «l'intention du Ministre de consacrer chaque semaine une demi-page à des informations urbanistiques dans le toutes-boîtes francophone *Vlan*» 363

— Interpellation jointe de M. Dominiek Lootens-Stael à M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport et M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique, concernant «des annonces publiées dans l'hebdomadaire *Vlan*» 363

Discussion. — *Orateurs:* **MM. Guy Vanhengel, Dominiek Lootens-Stael, Leo Goovaerts, Sven Gatz, Robert Garcia, Mme Brigitte Grouwels, M. Hervé Hasquin,** Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport 363

Ordres du jour: dépôt 368

Blz.

Bespreking. — *Sprekers:* **de heren Philippe Debry, Jean-Pierre Cornelissen, Michel Lemaire, mevrouw Brigitte Grouwels, de heer Charles Picqué,** Minister-Voorzitter van de Regering, **de heer Eric Tomas,** Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister-Voorzitter 355

— Van de heer Guy Vanhengel tot de heer Hervé Hasquin, Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende «het voornemen van de Minister om wekelijks een halve pagina te besteden aan stedebouwkundig nieuws in het Franstalige huis-aan-huis-reclameblad *Vlan*» 363

— Toegevoegde interpellatie van de heer Dominiek Lootens-Stael aan de heer Hervé Hasquin, Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer en de heer Didier Gosuin, Minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid, betreffende «aankondigingen in het weekblad *Vlan*» 363

Bespreking. — *Sprekers:* **de heren Guy Vanhengel, Dominiek Lootens-Stael, Leo Goovaerts, Sven Gatz, Robert Garcia, mevrouw Brigitte Grouwels, de heer Hervé Hasquin,** Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer 363

Moties: indiening 368

PRESIDENCE DE **M. ARMAND DE DECKER,** PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN **DE HEER ARMAND DE DECKER,** VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 9 h 35.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 9 u. 35.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 2 février 1996 *(matin).*

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 2 februari 1996 *(ochtend)* geopend.

COMMUNICATION DU PRESIDENT

Décès de M. Guy Eylenbosch

MEDEDELING VAN DE VOORZITTER

Overlijden van de heer Guy Eylenbosch

M. le Président. — A l'annonce du décès de notre ancien collègue M. Guy Eylenbosch, j'ai présenté à son épouse les condoléances de notre Assemblée.

Bij het vernemen van het overlijden van onze voormalige collega de heer Guy Eylenbosch, heb ik namens onze Vergadering mijn deelneming betuigd aan zijn echtgenote.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL

Cour d'arbitrage

MEDEDELINGEN AAN DE RAAD

Arbitragehof

M. le Président. — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'arbitrage.

Elles figureront au *Compte rendu analytique* et au *Compte rendu intégral* de cette séance. *(Voir annexes.)*

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het *Beknopt Verslag* en in het *Volledig Verslag* van deze vergadering worden opgenomen. *(Zie bijlagen.)*

PROPOSITIONS D'ORDONNANCE

Prise en considération

VOORSTELLEN VAN ORDONNANTIE

Inoverwegingneming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les prises en considération de:

Aan de orde zijn de inoverwegingnemingen van:

Proposition d'ordonnance (M. Paul Galand et Mme Evelyne Huytebroeck) modificative de l'ordonnance du 8 septembre 1994 portant création du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale en vue d'instaurer au sein de ce Conseil une chambre de l'économie sociale (n° A-64/1 - 1995-1996).

Pas d'observation?

Renvoi à la Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique.

Voorstel van ordonnantie (de heer Paul Galand en mevrouw Evelyne Huytebroeck) tot wijziging van de ordonnantie van 8 september 1994 houdende oprichting van de Economische en Sociale Raad voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest teneinde een Kamer van de Sociale Economie in te stellen binnen deze Raad (nr. A-64/1 - 1995-1996).

Geen bezwaar?

Verzonden naar de Commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economische Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek.

Proposition d'ordonnance (Mme Ghislaine Dupuis) visant à interdire sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale les expositions itinérantes d'animaux sauvages vivants (n° A-65/1 - 1995-1996).

Pas d'observation?

Renvoi à la Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau.

Voorstel van ordonnantie (Mevrouw Ghislaine Dupuis) waarbij wordt beoogd de reizende tentoonstellingen van levende wilde dieren te verbieden op het grondgebied van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (nr. A-65/1 - 1995-1996).

Geen bezwaar?

Verzonden naar de Commissie voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. DOMINIQUE HARMEL A MM. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, CONCERNANT «LES DECLARATIONS DU MINISTRE QUANT AU MONDE ASSOCIATIF ET LEUR ILLUSTRATION DANS LES FAITS»

INTERPELLATION JOINTE DE MME MARIE NAGY CONCERNANT «L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT VIS-A-VIS DU MONDE ASSOCIATIF ET LA MANIERE DONT IL CONÇOIT LA COLLABORATION AVEC CELUI-CI»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER DOMINIQUE HARMEL TOT DE HEREN CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING EN HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, BETREFFENDE «DE VERKLARINGEN VAN DE MINISTER OVER HET VERENIGINGSLEVEN GETOETST AAN DE FEITEN»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW MARIE NAGY BETREFFENDE «DE HOUDING VAN DE REGERING TEGENOVER DE VERENIGINGEN EN DE WIJZE WAAROP ZE ERMEE WIL SAMENWERKEN»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Harmel pour développer son interpellation.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je suis quelque peu déçu en voyant le nombre pour le moins réduit de parlementaires présents en séance alors qu'il s'agit d'un sujet particulièrement important. Je siège également dans d'autres assemblées, dans lesquelles certains ont l'habitude, dans de telles circonstances, de demander un vote, ce qui permet à la majorité de se recomposer... Je suis parfaitement conscient du fait que plusieurs réunions ont lieu en même temps. Il faudrait peut-être veiller, à l'avenir, à ce que les Bureaux d'autres assemblées ne se réunissent plus au même moment que le Conseil en séance plénière. En effet, il est regrettable que nous devions nous exprimer — Ministres et Membres — devant un hémicycle aussi vide. Cela nuit au sérieux de notre assemblée, ce que je regrette profondément.

Les déclarations et les décisions du Ministre Hasquin à propos du mouvement associatif ne manquent pas d'inquiéter tous ceux qui sont soucieux de la liberté d'association, voire de la liberté tout court, dans un Etat qui se veut de plus en plus lourd, contrôleur et paperassier.

Pour n'en citer qu'une, reprenons la déclaration du Ministre au CRB du 12 janvier:

«... Le tissu associatif n'assume que très partiellement les fonctions sociales que l'on attendait de lui. De l'ensemble des subventions aux associations se dégage une impression d'opacité, d'incohérence, de clientélisme, d'absence de contrôle des résultats et d'éparpillement des moyens. (...) Il faut oser le dire: autant il y a des associations qui se nourrissent de l'humanitaire, autant il y a des associations qui se nourrissent du misérabilisme.»

Ces propos sont pour le moins excessifs. Ils ne constituent pas un accident dans le discours du Ministre: songeons aux *propos tenus à propos du réseau Habitat dans cette assemblée ou* en commission.

Ces propos ne constituent pas non plus de vaines assertions, sans portée: on le voit dans le traitement de ce même réseau et dans les péripéties qui ont fait parler récemment des conventions d'Inter-Environnement et du BRAL.

Ces propos sont inadmissibles pour une série de raisons que nous développerons. Ils soulèvent toutes sortes de questions auxquelles il serait bon que le Gouvernement réponde.

Ces propos sont inadmissibles, parce qu'injurieux à force d'être réducteurs à l'égard d'un secteur que caractériseraient plutôt, s'il faut être caricatural, le dynamisme, la générosité et le rôle souvent précurseur que le tissu associatif joue pour suppléer l'action publique.

Le Ministre parle d'associations qui «se nourrissent de l'humanitaire et du misérabilisme». Il prend le soin d'utiliser l'article indéfini «des» plutôt que de clouer explicitement l'ensemble de l'associatif au pilori.

Mais la manière dont il utilise l'argument conduit à comprendre qu'il condamne l'ensemble de l'associatif, dont se dégage, ce sont les propos du Ministre, une «impression d'opacité, d'incohérence, de clientélisme...».

Certes, le foisonnement de l'action associative peut «faire désordre» pour qui souhaiterait l'univocité et l'obéissance aveugle, pour qui rêve d'une sorte de machine de guerre associative parfaitement réglée, que le Ministre commanderait en appuyant sur un petit bouton, et qui déploierait tous azimuts ses forces irrésistibles.

Trop souvent aujourd'hui, les politiques considèrent en effet les associations comme «des partenaires obligés de leurs programmes — cela vaut pour des domaines aussi vastes que l'éducation, la santé, la coopération, l'insertion, la formation professionnelle, le logement... — et des associations qui deviennent des sous-traitants à bas prix qui exécutent le travail, sans rechigner, dans les conditions les plus ingrates».

Mais les associations ne sont pas les nouveaux chiens du pouvoir...

La multiplicité des acteurs trouve certainement une de ses causes dans la «pilarisation» de notre société. C'est ce qui fait qu'ici et là, on agit quelquefois dans un même domaine, avec des nuances qui, sur le terrain, prennent parfois des proportions d'abîmes de différences. Mais il arrive plus souvent qu'il ne conviendrait que le champ qu'il importait de couvrir ne l'est que parce que diverses associations s'y emploient, en concurrence. Concurrence? Le mot devrait vous faire plaisir, Monsieur Hasquin, mais vous vous êtes converti au monopole — en tout cas, si l'on considère le mode de gestion que vous avez choisi —, voire au monopole d'Etat, et je me réjouis de vous entendre à ce sujet.

L'opacité que l'on dénonce dans le secteur trouve sa cause aussi, il faut le reconnaître, dans l'idée que certains développent

que l'habit fait le moine: les communes, les Régions, la Communauté, la COCOF ont ainsi pris l'habitude de créer sur mesure des asbl qui n'ont de l'associatif que l'apparence, pour ainsi se libérer plus aisément des contraintes publiques, ou des exigences de la transparence ou du contrôle, sans pour autant, ce faisant, adopter de l'associatif la disponibilité ou encore la simplicité.

Il serait sans doute de mauvais goût d'expliciter cela en puisant dans l'actualité toute récente, communautaire ou bruxelloise, dans le domaine de la santé, de la culture, du logement.

Aussi, puisque l'on parle de clientélisme, me permettrai-je simplement de m'étonner de ce que l'on croie intelligent d'applaudir les yeux voilés à la pratique du conventionnement telle qu'elle a été défendue, lundi, par le trio de la fédération qui nous gouverne.

Une chose est de subventionner, selon des critères clairs, *a priori*, non arbitraires, abstraits de toute préoccupation à court terme. C'est l'objet de décrets-cadres, de subsides de fonctionnement.

Pour peu que l'association corresponde aux critères objectifs, elle se voit aidée et elle peut remplir, en toute autonomie, les missions qu'elle a elle-même définies dans sa raison sociale.

Et, de même qu'une commune, une école, un hôpital recherchent des soutiens financiers, l'association trouve une partie de ses ressources auprès des pouvoirs publics. C'est ce qui permet l'éducation permanente, la formation, la culture, le secteur de la santé, les services d'intégration ou d'accueil, que sais-je...

Cependant, c'est autre chose que de museler l'association, par la pratique du conventionnement — particulièrement à court terme, par exemple un an — en lui « confiant » des missions qui prennent l'essentiel de sa tâche, qui sont lourdes en contraintes administratives non compensées, qui empêchent insidieusement l'association d'exercer librement ou de manière autonome ses missions, et qui, généralement, correspondent à des tâches que les pouvoirs publics sont incapables de remplir à cause de leurs traditions, de leurs lourdeurs, de leurs compartimentages.

Et l'associatif est d'autant mieux tenu en laisse et étranglé, qu'il est appâté par le subside suivant, nécessaire pour payer le personnel, précarisé comme on ne peut plus. Mais il est vrai que l'on n'a que mépris pour celui-ci, sous-payé, trop critique, et qui ne rapporte rien...

Alors, libre à des associations comme Inter-Environnement ou le BRAL de se satisfaire de ce genre de compromis — ils savent mieux que nous ce qu'ils font pour ce qui les concerne — mais ce ne sont pas de bons principes pour ce qui est des relations normales avec le tissu associatif.

Et, avant d'examiner ce qui pourrait être des règles de bonne conduite entre les secteurs associatifs et le politique, que le Ministre ait le courage d'appeler un chat un chat et qu'il désigne courageusement à la vindicte populaire ces vampires du misérabilisme ! Vous ne visez quand même pas le Comité des Marolles, je suppose ?

C'est l'associatif qui est sensible aux besoins nouveaux, qui mobilise les ressources pour accompagner les personnes au-delà du strict nécessaire ou de ce que la règle prévoit. Nous connaissons tous les difficultés à organiser un commissariat de police fonctionnant 24 heures sur 24, ou un CPAS ouvert au public ou disponible chaque jour. En effet, c'est bien connu, les besoins cessent entre 17 heures et 9 heures et le week-end !

Mais SOS-Solitude, Info-suicide, que sais-je, fonctionnent pourtant ainsi et fonctionnent bien. Et je n'énumérerai pas tout ce que le bénévolat permet le week-end ou le soir. Mais même le bénévolat doit pouvoir s'appuyer sur un minimum de logistique.

Nous voyons mal comment assurer un développement intégré sans l'action associative. Nous avons maintes fois exprimé au Ministre-Président nos réserves quant à la politique des enveloppes. Et dans ses bons jours, il concédait volontiers que l'action sociale déborde largement du service ponctuel. Mais de là à confier ces tâches aux CPAS, aux communes ou à des para, même si, mais dans des cas trop rares, leur action est exemplative...

Enfin, pour clore cette première partie, j'évoquerai simplement le rôle nécessaire de l'associatif dans les relations entre le citoyen, ou plus simplement l'homme de la rue, et l'Etat ou le pouvoir. Son rôle médiateur, formalisant les expressions et les besoins, fédérant des intérêts particuliers, est indispensable pour saisir l'intérêt général et travailler au bien commun, dans l'attention de ce qui n'est pas organisé ou puissant.

Mais il est temps, dans cette deuxième partie, de construire une sorte de code de relations avec le tissu associatif qui, comme tout réseau, Monsieur Hasquin, est irréductible à une tête qu'il suffirait de trancher pour régner tranquille. Un réseau n'est pas une structure hiérarchisée mais un tissu de relations où chacun conserve sa plus large autonomie.

Nous souhaiterions donc que le Ministre clarifie en assemblée les relations que le Gouvernement envisage de nouer avec le secteur associatif. Puisque l'origine de ce débat se trouve dans le problème de la solidarité et que le Ministre Hasquin semble placer la cause de la difficulté de l'assumer dans le caractère superfétatoire et dispendieux de l'associatif, je souhaiterais que le Ministre nous explique comment il imagine une solidarité accrue par le biais des communes ou des CPAS, alors que les besoins sont inégalement répartis, alors que, dans certains cas locaux, il y a une réelle difficulté financière, alors que le souci de solidarité n'est pas également réparti dans nos communes. Où, dans quels secteurs, le Ministre décèle-t-il incohérence, éparpillement des moyens, absence de contrôle des résultats, et donc où importe-t-il de mettre le fer ?

Quels moyens le Ministre se donnera-t-il pour que les besoins actuellement rencontrés par l'associatif soient pris en charge dans leur ensemble par les CPAS ou autres organes — et ceci inclut les indispensables aménagements dans nos administrations, ne fût-ce que quant aux horaires de travail, par exemple — ? Et, particulièrement, comment les CPAS et autres créations prendont-ils en charge les besoins pour lesquels il n'y a pas de texte de référence ?

Quels moyens le Gouvernement se donne-t-il pour faire face à l'émergence de besoins nouveaux ? Quels critères précis le Ministre compte-t-il établir pour évaluer l'action associative ? Quels sont les moyens que le Gouvernement se donnera pour assurer la transparence de l'évaluation ? Quels sont les lieux chargés de cette évaluation ? De quelles lumières le Gouvernement s'entourera-t-il ? Quel recours le Gouvernement organisera-t-il pour les associations qui se verraient supprimer leurs conventions ou subventions ? Quels moyens (délais, information,...) le Gouvernement ménagera-t-il pour assurer un minimum de sécurité pour les travailleurs du secteur ?

Le secteur associatif est un partenaire incontournable parce qu'indispensable. Il a besoin de clarté quant à ses missions subventionnées et à leur évaluation, quant à la reconnaissance de leur autonomie et aux règles qui prévalent à leur subsidiation...

Il a besoin de reconnaissance, de respect, et non de désinvolture ou de propos limites. Sans doute, un lieu permanent de concertation est-il plus nécessaire que jamais. Quel est l'état de la réflexion du Gouvernement à cet égard ?

J'ai veillé, Messieurs les Ministres, à poser les questions de la manière la plus claire et succincte possible, certain que cela faciliterait de votre part une réponse dénuée d'ambiguités. Pour

votre facilité d'ailleurs, j'ai repris exactement les questions que *je vous avais communiquées lors du Bureau élargi.*

Je vous remercie pour les réponses précises que vous aurez la gentillesse de nous donner. *(Applaudissements sur les bancs PSC, CVP, ECOLO et VLD.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour développer son interpellation jointe.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je regrette que le Ministre-Président M. Picqué, à qui j'ai adressé également mon interpellation, ne soit pas présent.

M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Je répondrai au nom du Gouvernement.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Ministre, je prendrai note de votre réponse mais il me semble qu'en ce qui concerne le secteur associatif il serait intéressant de voir au banc du Gouvernement non seulement les membres de la coalition PRL-FDF qui établissent des conventions de leur côté, mais encore le porte-parole du Gouvernement, à savoir le Ministre-Président, M. Picqué. Il est inutile de faire de l'ironie sur la cohésion de la coalition en place alors que nous assistons ici, de la part des représentants du Gouvernement dans son ensemble, à un acte qui reflète le manque de courage d'entendre ce que le Ministre, membre de la coalition PRL-FDF, va répondre.

Le secteur associatif a été et reste très actif à Bruxelles, dans de nombreux domaines. Cela tient, de l'avis des sociologues et je partage cet avis, au fait que la Région est restée au « frigo institutionnel » durant tant d'années que ce secteur a dû, ici plus encore qu'ailleurs, répondre à des besoins, faire émerger des débats que l'absence d'institution régionale empêchait d'être pris en considération dans la sphère politique.

Les déclarations faites par le Ministre Hasquin pour disqualifier le secteur associatif, la réduction des crédits et les mesures dirigistes et centralisatrices qu'il propose pour le réseau Habitat ainsi que les récentes prises de position à propos de la diffusion dans « Quartier » et « Alert » des avis d'enquête par les Ministres PRL-FDF de la coalition, m'amènent à interpeller le Ministre-Président Picqué, sur l'attitude du Gouvernement à l'égard du monde associatif.

Le Ministre Hasquin a décidé de procéder à une réorganisation du « Réseau Habitat », un outil d'information réellement nécessaire mais qui mérite de se voir restructuré pour assurer aux citoyens une efficacité accrue.

Selon lui, onze asbl constituent ce réseau; celles-ci ne collaborent pas directement entre elles mais ont un but commun, celui de proposer aux habitants un accompagnement social dans le cadre des primes au logement et à la rénovation.

Le Ministre Hasquin ne remet ici nullement en cause le rôle social que ces asbl jouent ni leur efficacité dans ce domaine. En revanche, il apparaît pour lui que le « Réseau Habitat dans son état actuel a des activités sans grande efficience pour les questions d'urbanisme régional, son but premier, les activités précitées, se déroulant hors de la structure initiale prévue. »

A la lecture de l'arrêté de l'Exécutif de la Région bruxelloise du 17 décembre 1992 relatif à « l'octroi de subsides au bénéfice d'associations œuvrant à un programme de développement intégré des quartiers en matière de rénovation urbaine », certaines remarques s'imposent par rapport à ce que dit le Ministre Hasquin. Il parle « d'outil d'information », l'arrêté « d'activités de conseil ». Or, selon le dictionnaire, ces deux termes n'ont pas la même signification. Le mot « conseil » évoque une opinion donnée à quelqu'un sur ce qu'il doit faire. L'« information » est un renseignement sur quelqu'un, sur quelque chose.

Si, dans l'article 2 de ce même arrêté, les deux premiers points sont directement liés à l'entretien et à la rénovation des habitations, le troisième point ne fait pas état d'un accompagnement social dans le cadre des primes au logement et à la rénovation, mais « d'accompagner le processus de la rénovation du quartier sur le plan social, culturel et économique ». On peut aussi citer l'article 8, paragraphe 1er, de l'arrêté qui demande aux associations d'assurer l'organisation d'activités d'animation et de formation, notamment pour les jeunes des quartiers.

Je suis donc d'accord avec les différents comités qui mettent en évidence le fait que leurs activités, contrairement à ce qu'affirme le Ministre, se font dans la structure initiale prévue.

Une des raisons qui, selon le Ministre, plaide pour le changement, est que le secteur associatif n'assume que très partiellement les fonctions sociales que l'on attend de lui. Or, d'après les associations, les contrôles réalisés tout à fait régulièrement confirment que leurs activités se situent dans le cadre des fonctions sociales que l'on attend de leur part. Ces évaluations ont été régulièrement établies, pour les différentes associations, tous les six mois, avec rapport écrit avec un comité d'accompagnement dans lequel étaient présents deux représentants du Cabinet Picqué sous la législature précédente. Par ailleurs, depuis 25 ans, aucune dépense du « Réseau Habitat » et des associations que je viens d'évoquer n'a été rejetée pour quelque motif que ce soit, y compris des avis de la Cour des comptes, voire de l'Administration lorsque ceux-ci ont été demandés. Il s'agit là d'un des plus gros problèmes de contrôle : le fait que les politiques ont déssaisi l'Administration d'une partie de ses prérogatives.

Le Ministre Hasquin n'ignore pas qu'en 1995, certaines associations ont déjà reçu des subsides. Là non plus, aucune remarque n'a été émise ni par le Comité d'évaluation, ni par les représentants du Ministre au sein de ce Comité concernant le paiement de ces dépenses.

Les Ministres PRL-FDF proposent de ne pas disperser les moyens et de définir clairement la démarche.

Dans ce but, le Ministre Hasquin propose de créer une « cellule de coordination pour assurer la cohérence de la gestion d'ensemble des informations nécessaires à son fonctionnement. Elle assurera la cohérence de l'appui logistique et la mobilisation éventuelle vers tel ou tel problème spécifique. »

Le Ministre met trois personnes à la tête de cette cellule. Chaque asbl comptera une personne détachée de la structure initiale. Voilà une approche libérale bien étonnante. En effet, cette structure tout à fait centralisée contrôle l'ensemble des activités jusqu'ici assumées par un réseau composé de onze associations, avec une coordination souple exercée par la délégation. Il est donc permis de s'interroger sur le fait que le Ministre libéral met en place une cellule centralisatrice et dirigiste. Le discours libéral et son application sont donc deux choses bien différentes !

M. Eric van Weddingen. — Le libéralisme n'exclut pas l'efficacité.

M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Il l'implique.

Mme Marie Nagy. — Je pensais que le libéralisme n'impliquait pas un dirigisme exarcerbé et un centralisme de

contrôle qui sont plutôt dignes de vos amis qui sont un peu plus à gauche, Monsieur van Weddingen!

M. Hasquin dit ne pas vouloir diminuer le volume de l'emploi. Or, le discours des associations est tout à fait différent. Aujourd'hui, il existe un crédit de 31 millions de francs; le Ministre propose de le réduire à 20 millions de francs. Les emplois sont au nombre de quatorze — onze plus trois dans la cellule de contrôle. La réduction est de l'ordre de 11 millions de francs. Si l'on réduit les frais de fonctionnement, il est permis de se demander pourquoi les contrôles successifs effectués auprès des associations n'ont jamais mis l'accent sur des surcoûts de fonctionnement qui pourraient être réduits de 11 millions de francs. A mon sens, la réponse ira plutôt dans le sens d'une réduction globale de l'emploi dans le secteur associatif.

Par ailleurs, l'action du Ministre libéral est inquiétante car elle intervient sans réelle concertation et soulève l'opposition du secteur associatif. Comment les choses vont-elles dès lors fonctionner? Je pense que le secteur associatif ne doit pas être disqualifié mais qu'il faut avant tout veiller à une meilleure utilisation des subsides versés aux associations. A cet égard, je pense que nombre de personnes pourront partager votre avis, Monsieur Hasquin. Nous ne pensons toutefois pas que la structure que vous proposez soit la meilleure. L'emploi et la précarisation du secteur associatif sont mis en cause. Vous savez en effet qu'il s'agit d'emplois TCT, ACS, que depuis des années, ces personnes souhaitent voir leur statut précaire transformé en véritables emplois. M. Picqué qui a l'art de lancer des idées, avait notamment annoncé la création d'un fonds de consolidation de l'emploi associatif. Depuis lors, les années ont passé; bien entendu, la création de ce fonds n'a jamais été ébauchée.

Nous ne pouvons accepter que des pans entiers du secteur associatif fonctionnent de manière précaire.

Monsieur Hasquin, à quels projets allez-vous affecter vos économies?

Comme une interpellation sera développée à ce sujet, je ne m'attarderai pas sur la modification du cahier des charges adressés à Inter-Environnement et au BRAL, concernant la publication des avis d'enquête en matière d'urbanisme et d'environnement. Si le but était de réaliser des économies, je crains qu'il n'en soit rien. Chacun sait, en effet, que la structure du Vlan n'est pas suffisante pour: recueillir l'information; rédiger un commentaire en la matière; donner des réponses satisfaisantes aux personnes intéressées par le fond de la question.

Il faudra donc, de toute façon, maintenir une subvention en faveur d'Inter-Environnement et du BRAL pour la collecte et le traitement des informations. Je m'interroge donc sur la manière dont ce dossier a été traité. Comme c'est le fond du dossier qui nous intéresse je déposerai, avec mes Collègues Philippe Debry et Alain Adriaens, une proposition d'ordonnance visant à structurer les missions du secteur associatif, à garantir des critères précis d'évaluation et d'octroi des subsides, à sortir des structures dirigistes et centralisatrices proposées par l'actuelle coalition.

Notre proposition d'ordonnance vise également à tenter de sortir des structures de «piliarisation» dans lesquelles le monde associatif est pris en otage. J'espère que lors du débat sur notre proposition d'ordonnance, tous ceux qui défendent une certaine idée de la démocratie et des activités du secteur associatif auront une attitude positive.

En conclusion, Monsieur le Ministre, nous considérons que vous avez choisi une stratégie visant à discréditer le monde associatif, en affirmant de façon péremptoire des contrevérités et en laissant croire que vous maîtrisiez ce dossier. Nous avons constaté que ce n'était pas le cas, notamment dans le cas de «Quartiers» et de la publication des avis d'enquête.

En agissant de la sorte, vous avez également discrédité le Gouvernement. Je regrette de ne pas avoir l'occasion d'entendre le Ministre-Président en personne prendre position au sujet du démantèlement d'un réseau qu'il avait lui-même mise en place...

M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Ce sera encore mieux avec moi, Madame! *(Sourires.)*

M. Marie Nagy. — ... et au sujet duquel pendant six ans, il n'a jamais émis la moindre critique, le moindre avis négatif. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vandenbossche.

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, tijdens het bijzonder boeiend fusiedebat in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad heeft Minister Hasquin een uitspraak gedaan die door Collega Harmel werd herhaald en waarvan ik eerlijkheidshalve moet toegeven dat zij op dat ogenblik eigenlijk buiten het kader van het fusiedebat viel, maar wel rechtstreeks te maken had met de samenlevingsopbouw in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Er was enige tijd nodig om deze uitspraak te laten bezinken, want eigenlijk was zij veel fundamenteler dan het aanvankelijk leek. Met deze uitspraak raakte u, mijnheer de Minister, immers één van de belangrijke elementen van onze samenleving, namelijk de rol van de overheid en van het individu en de initiatieven die het individu neemt. Ik moet toegeven dat uw uitspraak mij merkwaardig leek omdat zij uit liberale hoek kwam en ik ben dan ook benieuwd naar uw antwoord. Ik had immers de indruk dat uw uitspraak haaks stond op een liberale maatschappijvisie en ik zal graag luisteren hoe u als historicus — ik leg de nadruk op uw kennis als historicus — uw positie ten opzichte van het verenigingsleven en ten opzichte van de samenlevingsopbouw zult verzoenen.

Namens mijn fractie — en ik benadruk dat ik spreek namens mijn fractie — wil ik enkele elementen van die samenlevingsopbouw belichten. Ik zal dit echter niet doen in een lang filosofisch discours.

Mme Marie Nagy. — Vous le faites aussi au nom du Ministre Chabert?

De heer Walter Vandenbossche. — Ik spreek namens mijn fractie.

Mme Marie Nagy. — C'est bon à savoir!

De heer Guy Vanhengel. — De heer Gatz zal straks namens Staatssecretaris Anciaux spreken.

De heer Walter Vandenbossche. — Mevrouw Nagy, als ik zeg dat ik namens mijn fractie spreek, dan meen ik dat ook.

Ik vestig uw aandacht erop dat wij als christen-democraten in de samenleving een aantal elementen als basisbeginsel naar voren schuiven die niet helemaal passen bij de visie van Minister Hasquin, namelijk personalisme, verantwoordelijkheid, solidariteit en rentmeesterschap, dit is de verhouding tussen individu en leefomgeving. Wij vinden het ook bijzonder belangrijk dat het initiatief van het individu om een verenigingsleven op te bouwen, grondwettelijk gewaarborgd is. De christen-democraten zijn van oordeel dat de politiek het maatschappelijk kader moet creëren waarbinnen het individu elementen als personalisme, verantwoordelijkheid, solidariteit en rentmeesterschap kan ontplooien. De overheid heeft enkel tot taak sociaal en maatschappelijk corrigerend op te treden. Verder niets.

Mijnheer Hasquin, ik wil u toch iets concreter wijzen op een aantal bijzonder fundamentele elementen in de uitbouw van onze Belgische samenleving. Ik begin bij het economisch domein.

Als het bedrijfsleven vandaag is wat het is, dan is dat niet te danken aan de overheid, maar aan de kracht van het bedrijfsleven zelf om zich te organiseren. Dat wordt trouwens ook geïllustreerd door de recente evolutie in de sector van de KMO's. Ook de emancipatie van de werknemersgroep is niet het werk van de overheid, maar van het verenigingsleven binnen deze groep zelf. Een historicus met een zo doorgedreven kennis van de culturele sector als de uwe, hoef ik niet te wijzen op de duizenden verenigingen die het sociaal en cultureel interactiewerk in onze samenleving opbouwen. De Staat moet niet meer doen dan deze verenigingen voldoende ontwikkelingsmogelijkheden garanderen.

Vanuit die overwegingen vinden wij uw uitspraken bijzonder zorgwekkend, Mijnheer de Minister. De christendemocraten delen uw visie niet en volgen een totaal andere benadering inzake de maatschappelijke opbouw. In de komende periode zal ik dan ook nauwgezet nagaan of uw beslissingen in overeenstemming zijn met het regeerakkoord. *(Applaus.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Carthé.

Mme Michèle Carthé. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, en commission, lors du débat préparatoire au budget, plusieurs commissaires, dont ceux du groupe PS, avaient témoigné de leur souci de préserver le climat de confiance mis en place par les travailleurs sociaux de la plupart des associations regroupées au sein du réseau Habitat, confiance des habitants de quartiers désavantagés acquise à la suite d'un travail progressif d'information, de permanence, d'écoute et de suivi relatif à la rénovation et à toute activité locale en faveur du développement social de quartiers anciens et défavorisés. Les associations remplissaient de la sorte les tâches pour lesquelles elles sont subsidiées.

En commission, vous aviez répondu, Monsieur le Ministre, qu'un état des lieux serait réalisé et l'emploi globalement maintenu. Les commissaires PS se sont abstenus lors du vote.

Lors de la séance publique du Conseil régional bruxellois du 1er décembre 1995, où se tenait le débat sur le budget, le Président du groupe PS a rappelé notre souci de ne pas mettre en péril un tel outil...

Mme Marie Nagy. — C'est réussi !

Mme Michèle Carthé. — Si vous voulez un débat polémique, continuez ! Si vous voulez des solutions, laissez-moi parler !

Mme Marie Nagy. — C'est facile de se donner bonne conscience quand on a accepté le budget et les décisions du Gouvernement !

Mme Michèle Carthé. — Le débat polémique ne servira à rien.

Mme Marie Nagy. — Vous avez la foi; je ne l'ai pas.

Mme Michèle Carthé. — Lors du débat budgétaire, nous avons rappelé notre souci réel de ne pas mettre en péril un tel outil qui assure un développement intégré de quartier en matière de rénovation urbaine, et ce par un réel travail de proximité. Nous avions souligné votre affirmation de ne pas provoquer de licenciements et de maintenir l'emploi.

Nouvelle députée, je ne peux croire que les débats et les affirmations, tant en commission qu'en assemblée plénière, ne sont pas empreints d'un minimum de sérieux et de crédibilité. Je constate néanmoins, Monsieur le Ministre, que la réalité dément vos affirmations ou que vos affirmations contournent la réalité...

Il n'y a pas eu d'étude d'évaluation digne de ce nom, aucune enquête n'ayant été effectuée sur le terrain auprès des associations et des publics concernés; aucune concertation organisée et planifiée n'a réellement eu lieu; plusieurs travailleurs devront être licenciés, vu l'incertitude dans laquelle vous les avez subitement plongés. Vingt-quatre personnes — soit l'équivalent de quelque vingt emplois à temps plein — travaillent pour le réseau Habitat. Réduire les effectifs à onze personnes est une manière radicale de déstructurer le réseau et de détruire les solidarités et la confiance difficilement acquises dans des quartiers difficiles, au mépris des habitants eux-mêmes. C'est peut-être là le plus grave !

J'en conclus que la seule explication — car je crois à la crédibilité de notre institution et des Ministres — est que vous avez voulu donner un électrochoc — dans ce cas, c'est réussi ! — afin de renforcer, à terme, la coordination et l'organisation en réseau.

Nous ne nions pas la diversité de l'efficacité des différentes associations et la nécessité de renforcer la coordination, c'est-à-dire un réel travail en réseau. Mais ce travail avait débuté en 1994, lorsque la délégation interministérielle aux solidarités urbaines a entamé un travail de coordination, de formation et de contact entre les associations, en étant par ailleurs en articulation avec les communes, CPAS et autres instances régionales précisément de par ses fonctions interministérielles. Travail de mise en coordination qui commençait difficilement mais progressivement à se concrétiser. C'est encore un aspect que vous risquez de détruire faute de concertation et, plus simplement, faute de connaissance de la réalité de terrain et, peut-être aussi, du travail réalisé par une instance régionale !

Nous nous permettons, par ailleurs, de souligner que l'activité du réseau Habitat repose sur un arrêté de décembre 1992 dont l'article 8 stipule qu'il s'agit de projets pluriannuels. Les projets subsidiés avaient donc été introduits pour une période de cinq ans. Cet arrêté fixe également les nombreuses missions des associations, tant au niveau régional que local.

Il est pratiquement impossible de les réaliser avec un seul permanent par association, vu la diversité des missions qui impliquent une présence sur le terrain et une permanence.

Afin d'être concrets et positifs, et au-delà de tout débat polémique, nous proposons, Monsieur le Ministre, un moratoire de la situation pour l'année 1996, afin de préciser le travail de coordination entamé et par ailleurs d'effectuer une réelle évaluation, en concertation avec les associations.

Si l'outil sur le terrain ne répond pas encore au top de ce que d'aucuns appellent « l'efficacité quantitative », il bénéficie d'un atout inestimable et indispensable — mais difficilement quantifiable — c'est-à-dire la confiance de la population concernée...

De heer Guy Vanhengel. — Mevrouw Carthé, wat u zegt staat haaks op het beleid van de Minister dat uw partij steunt.

M. Merry Hermanus. — Mme Carthé s'exprime au nom du groupe. Il n'y a aucun problème.

M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Et moi, je répondrai au nom du Gouvernement.

Mme Michèle Carthé. — Comme nous l'avons déjà signalé, un débat a déjà eu lieu en commission à ce sujet, nous

essayons, Monsieur le Ministre, d'être positifs et nous vous proposons d'établir un moratoire de la situation pour 1996 afin que le travail commencé puisse se préciser.

M. Dominique Harmel. — Vous avez déjà voté le budget !

M. Merry Hermanus. — Laissez Mme Carthé s'exprimer.

Mme Michèle Carthé. — Il est toujours possible de procéder à des ajustements budgétaires.

Nous l'avions indiqué en commission car nous, nous y étions, Monsieur Harmel. Pas vous. C'est un peu facile de faire son numéro en séance, alors que le travail de fond se passe en commission, mais de ne pas venir en commission.

M. Dominique Harmel. — Vous voulez une réunion de commission d'urgence ?

M. le Président. — Laissez Mme Carthé s'exprimer.

Mme Michèle Carthé. — Comme je vous le disais donc, il existe un risque de mettre en péril la confiance de la population concernée. Si la confiance est préservée, il sera possible de parfaire le travail commencé sur le terrain, notamment avec la délégation dont nous avons parlé.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de veiller à ne mettre en aucun cas l'outil en péril et surtout le dynamisme qu'il a généré. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

De Voorzitter. — De heer Gatz heeft het woord.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, ik ben bezorgd over de plannen van Minister Hasquin voor een aantal verenigingen in de sector van de ruimtelijke ordening en de stedebouw, meer bepaald voor de geïntegreerde wijkontwikkeling of het netwerk Huisvesting-Réseau Habitat. Ik verneem namelijk uit de pers — want met de persberichten moeten wij het meestal stellen — en van de betrokken verenigingen dat de subsidies zullen worden verminderd, wat neerkomt op een inkrimping van hun werkingsmogelijkheden.

Het is zeker niet mijn bedoeling om vanuit een soort conservatieve bekommernis of een reactionaire levenshouding elk nieuw initiatief bij voorbaat de grond in te boren. Integendeel, want ik vind dat de Minister principieel het recht heeft om vernieuwende beleidsmaatregelen te nemen en ik begrijp ook zijn ijver vanuit zijn nieuw mandaat.

Bij deze gelegenheid wil ik de Minister wel enkele vragen stellen in verband met de geïntegreerde wijkontwikkeling, meer bepaald over de realisatie van het programma 1996.

Alvorens nieuwe wegen in te slaan, is het toch nuttig een evaluatie te hebben van de bestaande werking. Bij een vorige gelegenheid heeft de Minister geantwoord dat er een evaluatie zal volgen.

Is die evaluatie gebeurd en zo ja, hoe grondig ?

Wij hebben vernomen dat de Minister van plan is om in de toekomst de verenigingen een soort lastenboek op te leggen. Hieruit leiden wij af dat de voorwaarden tot subsidiëring strenger worden. Dat kan nodig zijn, maar ik hoop dat het niet gebeurt omdat de Minister twijfelt aan de competentie en de know-how van sommige verenigingen. Of misschien toch wel ? Mijnheer de Minister, kunt u ons hierover wat toelichting geven ?

Globaal gezien zijn er minder middelen beschikbaar voor het programma 1996. Geruchten doen de ronde dat de Minister meer subsidies wil geven aan een nieuwe nog op te richten vzw of aan een al bestaande vereniging die dan de andere organisaties in zekere mate zou overkoepelen. Is dat het geval ? En zo ja, waarom ?

Tenslotte wil ik van de Minister vernemen of hij van plan is bij het toestaan van de subsidies rekening te houden met een bepaald evenwicht tussen de Franstalige en Vlaamse verenigingen. Wij weten allemaal dat de verenigingen, vooral de Vlaamse verenigingen op het terrein tweetalig werken. En zo ja, welk evenwicht ?

M. le Président. — La parole est à M. Debry.

M. Philippe Debry. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je souhaite apporter quelques éléments complémentaires à l'intervention de ma Collègue Marie Nagy et formuler une série de commentaires par rapport aux réponses que le Ministre a données le 12 janvier à la question d'actualité que j'avais posée conjointement avec Mme Carthé.

J'ai repris dans le compte rendu intégral certaines réponses du Ministre qui sont intéressantes, voire édifiantes. Il dit notamment : « Il n'est pas question de déconstruire ni de reconstruire quelque chose. Il s'agit tout simplement de construire quelque chose qui n'existait pas. »

Selon le Ministre, il n'existait donc rien; c'était le désert, il n'y avait pas de réseau. A son sens, il n'existe d'ailleurs qu'un seul type de réseau, à savoir le réseau pyramidal, avec un chef et onze petits soldats qui suivent en rang.

Je tiens à signaler à M. le Ministre qu'il existe différents types de réseaux et que le réseau pyramidal, hiérarchisé, n'est qu'un modèle parmi d'autres. L'on ne peut obliger les associations à travailler dans ce seul moule.

Quand le Ministre dit qu'il ne s'agit pas de déconstruire, je lui signale qu'à la suite de l'effet qu'il a provoqué, des licenciements ont eu lieu. Certaines associations mettent la clé sous le paillasson, faute de convention. Selon l'arrêté de 1992, toute demande de subvention non acceptée au 31 janvier est supposée refusée. Nous sommes aujourd'hui le 2 février et l'ensemble du réseau Habitat n'est plus subsidié. Les personnes qui avaient reçu leur préavis sont sans emploi et l'expérience acquise par elles pendant plusieurs années est aujourd'hui en train de se perdre.

Autre citation du Ministre Hasquin : « Deux ou trois personnes se sont présentées comme les porte-parole du réseau. Or, je constate que cette semaine, à la suite de l'information passée dans la presse, des représentants de quatre associations au moins se sont manifestés à mon cabinet pour me remercier. Ils ont été enchantés de la restructuration qu'on leur proposait puisqu'ils n'en avaient jamais entendu parler de la part de ceux qui étaient censés être leurs porte-parole et les représenter. C'est ainsi que fonctionne le soi-disant réseau Habitat. »

Je serais heureux de savoir de quelles associations il s'agit puisque, selon mes informations, qui sont de première main, les onze associations ont toujours été consultées et sont unanimes pour rejeter le projet. Il semblerait même, Monsieur le Ministre, que vous ayez récemment reçu un courrier rappelant le refus unanime du réseau Habitat de fonctionner dans le système que vous souhaitez imposer.

Autre citation du Ministre : « Nous avons demandé à l'ensemble des associations existantes de nous donner le nom des personnes qui travaillaient pour elles afin de pouvoir les engager et les stabiliser. C'est presque le silence radio et il est difficile pour l'instant de parvenir à un total de onze ou douze unités à temps plein. Telle est la réalité. »

Je ne sais si c'est de la désinformation ou de la méconnaissance d'un dossier que vous êtes supposé suivre, Monsieur le Ministre, mais, en réalité, il ne s'agit pas de onze ou douze unités. Dans la réponse que vous avez donnée en commission des Finances, vous avez dit que les onze personnes permanentes sur le terrain seraient maintenues en plus des personnes qui travaillent au niveau de la coordination. Il y a donc divergence entre vos propos en séance publique et en commission. En fait, il s'agit de 19,5 équivalents temps plein soit, comme l'a dit Mme Carthé, 24 personnes au total. Je peux donc vous confirmer ce que je vous avais dit il y a deux semaines et je déplore que ce que vous affirmez ici et en commission ne soit pas correct. Vous faites de la désinformation.

En ce qui concerne le début de polémique à propos des affirmations du groupe PS, il est vrai qu'en séance publique, le Président du groupe PS avait marqué sa sollicitude pour le réseau Habitat. En commission des Finances, c'est pourtant lui qui a mis fin à la fronde menée par certains membres de la Commission qui s'étaient abstenus lors du vote en commission. Dans le rapport de Commission, je peux lire qu'un commissaire, en l'occurrence le Président du groupe PS, souligne que « l'objectif principal est de procéder à une évaluation. Dès le moment où la Commission dispose des garanties de la part du Ministre compétent, il est indifférent que le crédit soit initialement réduit, puis augmenté en cas d'évaluation positive, ou qu'il soit maintenu au niveau de 1995 pour être réduit en cas d'évaluation négative ».

Ce n'est évidemment pas équivalent puisque, comme vous le savez, il s'agit de conventions annuelles et qu'il est impossible au Ministre d'engager en début d'année des conventions pour 32 millions et ensuite de réduire ces conventions en cours d'année. Donc, dès l'instant où la majorité votait ce budget, il était clair qu'elle s'engageait à réduire de façon substantielle de réseau Habitat. *(Applaudissements de Mme Nagy).*

M. Merry Hermanus. — C'est tout à fait faux! Les feuilletons d'ajustement ne sont pas faits pour les chiens.

M. Philippe Debry. — Le feuilleton d'ajustement ne permet pas d'engager des conventions en début d'année, conventions qui sont annuelles, vous le savez très bien.

M. Merry Hermanus. — Vous ne savez pas ce qu'est un budget!

M. Philippe Debry. — Autre affirmation du Ministre: il y a eu étude et enquête. J'aimerais savoir, Monsieur le Ministre, qui a fait cette étude et cette enquête. Je rappelle simplement ce que Mme Nagy a dit: il y avait des rapports semestriels et des comités d'accompagnement semestriels où étaient représentés les communes et les CPAS, le cabinet du Ministre responsable, l'administration régionale et enfin, depuis quelque temps, la délégation interministérielle aux solidarités urbaines. J'aimerais donc savoir qui a fait cette évaluation puisque, selon les associations, celles-ci n'ont été sollicitées par personne. Il semblerait également qu'aucune information n'ait été demandée à l'administration. Dans ces conditions, si réellement vous avez fait une évaluation, j'aimerais vraiment savoir sur la base de quelles informations vous avez pu la réaliser.

En conclusion, ce qui se passe aujourd'hui est vraiment désolant pour la Région bruxelloise et pour le secteur associatif, de manière globale. Outre le problème du type de relations que le Gouvernement souhaite entretenir avec le monde associatif, dans le cas du réseau Habitat, je n'ai pas peur de déclarer qu'il s'agit d'un grave retour en arrière. Il suffit de voir ce qui se passe autour de nous, dans les autres régions de la Belgique ou dans les pays voisins, pour constater l'investissement renforcé donné au monde associatif et le rôle renforcé joué par les acteurs locaux non gouvernementaux, les ONG, les associations. Je voudrais citer l'exemple de la France où ce ne sont pas des collectivistes qui gèrent actuellement la société, mais des gens philosophiquement plutôt proches de vous, Monsieur le Ministre. M. Juppé investit des sommes considérables dans le développement urbain, dans le développement intégré, dans le développement social des quartiers. Ce sont des réalités que l'on peut voir partout et qui ont été initiées il y a une quinzaine d'années. Malheureusement, je dois constater que Bruxelles, qui avait du retard mais qui essayait de suivre le mouvement, est en train de faire machine arrière. C'est un regrettable recul de plusieurs années. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO, PSC et VLD.)*

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin, Ministre.

M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je vais vous faire front au nom du Gouvernement. Après cette avalanche de questions, vous me permettrez, dans un premier temps, de remettre un peu d'ordre dans le débat. La question initialement posée est celle de savoir quelle est notre attitude à l'égard du secteur associatif en général. A ce sujet, remettons un certain nombre de pendules à l'heure.

Certains intervenants se sont présentés comme les interprètes de l'inquiétude de tous ceux qui sont soucieux de la liberté d'association et m'ont interrogé sur le soutien du Gouvernement au monde associatif.

Pour éviter toute ambiguïté, je voudrais tout d'abord préciser la notion d'association. Dans son édition de 1996, le *Petit Larousse* présente une définition que je vous propose: « Groupement de personnes réunies dans un dessein commun, non lucratif ». Dans notre pays, la liberté d'association est un droit constitutionnel — vous en conviendrez, Messieurs Vandenbossche et Harmel —; chacun est libre d'unir ses énergies à celles d'autres personnes et de poursuivre un but commun.

Je suis surpris de la manière dont cette interpellation rétrécit la liberté d'association. Si je m'en tiens aux questions posées, j'ai l'impression que la survie du secteur associatif dépend essentiellement des subsides qu'il recueille.

Mais l'association n'existe-t-elle donc pas en dehors de toute commande publique? La liberté d'association n'est-elle pas — avant tout — le respect du libre projet des citoyens?

Les membres du Gouvernement, et sans doute aussi la majorité des membres de cette Assemblée, partagent une conception plus positive de la liberté d'association. En aucune manière, nous ne pouvons admettre que l'exercice de ce droit constitutionnel fondamental soit subordonné à l'octroi de subventions. Quel serait le dynamisme d'une nation où les citoyens tendraient la main avant de s'unir pour construire un monde meilleur?

Le Gouvernement apprécie les qualités du secteur associatif de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce secteur réagit plus rapidement aux urgences sociales. La volonté de quelques personnes dynamiques suffit. Les systèmes associatifs préalables à l'instauration de la sécurité sociale en sont un exemple historique.

La perception des besoins, les capacités d'accueil et d'écoute, la souplesse d'action, tels sont les atouts majeurs des associations.

Les pouvoirs publics l'ont compris. Depuis quelques années, un réel effort de dynamisation de la fonction publique est en cours. Il n'est pas rare que, par souci d'efficacité, tel ou tel secteur de l'action des pouvoirs publics se structure sous forme d'asbl.

Le public et l'associatif sont complémentaires. Mais la main droite ne peut ignorer ce que fait la main gauche.

En réponse à l'urgence, nous devons rechercher l'efficacité. Toutefois, les responsables politiques se doivent d'être respectueux de l'effort du contribuable et doivent donc gérer les deniers publics avec rigueur.

Nous connaissons tous des associations qui se sont installées dans une tradition de dépendance des deniers publics et dont l'efficacité n'est plus proportionnelle au soutien qui leur est apporté.

Poser la question de la solidarité, c'est inévitablement mettre en cause de tels dérapages.

Poser la question de la solidarité, c'est inévitabelement s'interroger sur l'utilisation de l'argent de la solidarité, c'est rendre compte de l'utilisation des fonds qui sont récoltés à partir d'une fiscalité directe et indirecte qui pèse de plus en plus lourdement sur les familles, sur les entreprises et qui entraînent un exode de notre population.

Ainsi, et je m'adresserai plus particulièrement à Mme Nagy, la restructuration du réseau Habitat est un premier exemple de cette meilleure gestion des deniers publics.

Actuellement, onze asbl sont subsidiées. Est-ce à dire que nous disposions pour cela d'un réseau au sein de la Région ? Je ne le pense pas. Je vous ai expliqué pourquoi. N'ayant pas l'habitude de me répéter sans arrêt, je n'y reviendrai pas.

Pour changer les choses, des réunions se sont déroulées, à mon initiative, avec l'ensemble des associations.

Ce mardi un accord a été donné par le Centre urbain asbl afin d'assurer la coordination du réseau. Le centre remettra une proposition de structure avec le nom des personnes qui seront engagées et mises à disposition des asbl sur le terrain. C'est donc avec le Centre urbain qu'une convention globale sera passée. Il lui appartiendra de procéder aux engagements dans l'ensemble des asbl et de coordonner cette action. Je peux d'ores et déjà vous dire que quatorze «équivalent temps plein» pourront être engagés dans le cadre du budget voté à cet effet par le Gouvernement. Je précise à l'intention de M. Gatz que nous veillerons à assurer un équilibre entre les associations francophones et néerlandophones.

Pour ce qui nous concerne, il est indispensable de structurer le déploiement du réseau Habitat afin de lui assurer une efficience accrue et qu'il puisse demeurer présent sur le terrain pour être le relais entre l'administration et les habitants.

Le dialogue avec l'administration sera assuré par le Centre urbain, qui gérera le personnel au sein des différentes associations et assurera la comptabilité de l'ensemble du réseau.

En outre, le Centre urbain présente l'avantage d'assurer une permanence dans les quartiers, de coordonner les moyens mis à disposition, de pouvoir se mobiliser pour des campagnes spécifiques et d'éviter les contrôles multiples, problème qui vous préoccupe.

De nouvelles réunions sont prévues dans les semaines à venir afin de pouvoir assurer rapidement une reconduction des contrats et la mise en place de la nouvelle structure.

Par ailleurs, j'évoquerai, dans le cadre de ma réponse à l'interpellation de MM. Lootens-Stael et Vanhengel, la problématique de la publication de l'information urbanistique dans *Vlan*, toujours à des fins de meilleure gestion et pour toucher le plus grand nombre de citoyens, tout en prenant des mesures relatives à la permanence des missions d'Inter-environnement et du BRAL.

Le 12 janvier dernier, à l'occasion du débat sur la solidarité au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, j'ai réclamé plus de respect pour le contribuable et une meilleure solidarité à Bruxelles.

Le rapport sur la pauvreté souligne l'augmentation de la précarité à Bruxelles. Ses conclusions nous proposent des choix en vue d'une meilleure solidarité.

Dans le cadre de cette étude, le groupe de recherche «Pauvreté et Exclusion sociale» de l'Université d'Anvers, affirme, page 164: «Certains interviewés estiment qu'il y a un énorme morcellement des moyens. Selon eux, les pouvoirs publics investissent trop dans le secteur associatif privé, inféodé à des courants politiques, au détriment des moyens consacrés aux CPAS. D'autres lancent un appel à plus de collaboration et de coordination afin d'éviter ce morcellement des moyens et de réduire la surcharge de travail des CPAS bruxellois.»

C'est ce souci d'une meilleure solidarité et d'une utilisation plus judicieuse des deniers publics qui m'a guidé dans mon intervention au Conseil régional.

En date du 27 octobre 1994, à un moment, Monsieur Harmel, où vous étiez membre du Collège de la Commission communautaire française, celui-ci a demandé à la Fondation Roi Baudouin une étude sur l'optimalisation des services et des équipements sociaux relevant de la compétence de la Commission communautaire française.

Comme on m'a demandé d'adopter une attitude globale, il est difficile de dissocier l'associatif de la Région, du bicommunautaire, du monocommunautaire... je préfère parler d'une philosophie globale en ce qui concerne le secteur associatif et c'est la raison pour laquelle j'évoque le secteur de la Commission communautaire française. Dès à présent, nous disposons déjà d'une première analyse sur les relations entre les pouvoirs publics et le secteur associatif intitulé «Le pilotage des politiques sociales à Bruxelles: quelles modalités de concertation sociale pour requalifier l'action des parties?» Il s'agit d'un document de travail du 23 octobre 1995 déposé au Comité d'accompagnement du 26 octobre 1995. Je vous en livre un passage significatif qui figure dans l'introduction du chapitre 4 où l'on retrouve les inquiétudes dont votre interpellation se fait l'écho et des pistes pour un avenir meilleur:

«L'état actuel des relations entre pouvoirs publics et associations se caractérise par une ambiguïté fondamentale: il y a un consensus grandissant pour reconnaître la participation des associations aux grandes fonctions économiques des pouvoirs publics. Les attentes réciproques des pouvoirs publics et des associations restent mal définies, leurs rapports non formalisés.»

Selon cette étude, c'est parce que les rapports entre pouvoirs publics et associations ne sont pas formalisés dans un partenariat responsable que nous nous trouvons dans une situation où le secteur associatif réclame plus de clarté, de reconnaissance et de respect.

La Coordination interrégionale des Associations et de leurs Travailleurs, en abrégé la «CIRAT», qui se présente comme le porte-parole des petites et moyennes associations exprime la même demande dans la «Charte de qualité associative» rédigée en janvier 1995. Nous y lisons, en effet, que, pour eux, la qualité de service des associations est fonction de «partenariats véritablement interactifs qui établissent une complémentarité entre partenaires». Pour réussir ce partenariat, la CIRAT demande — je cite la page 5 — «l'établissement d'un contrat de qualité entre associations et services publics qui répartisse les tâches des uns et des autres.»

Dans sa relation avec le monde associatif le Gouvernement veillera tout particulièrement à distinguer ce qui relève de

l'autonomie du secteur et la « prestation publique » pour laquelle l'association est subsidiée.

Le pouvoir organisateur n'est en aucun cas « propriétaire » des subventions octroyées. En vertu de la loi sur la comptabilité de l'Etat, l'utilisation des fonds publics doit être contrôlée. Quant à la réalisation de la mission, elle doit faire l'objet d'une évaluation et d'une étude des impacts sur le terrain.

La recherche déjà mentionnée de la Fondation Roi Baudouin nous précise comment parvenir à cette relation contractuelle demandée par le secteur associatif, et je cite: le chapitre IV, paragraphe 4: « Les conditions d'un contrat entre Etat et associations. »

« Le rôle principal de l'Etat devrait être celui de donner des objectifs à atteindre et non pas d'imposer des méthodes, des grilles d'analyse et de contrôle. Ces objectifs devraient s'inscrire dans une visée politique intersectorielle; il faut sortir de la logique tayloriste qui entraîne la méfiance à l'égard du travail multisectoriel. Par exemple, dans le domaine de la santé où l'on constate une multiplicité de secteurs non coordonnés en tant que partie d'une politique globale.

Un peu plus loin, sous le titre: « Le contrat implique une revalorisation de l'inspection et de l'évaluation », l'étude précise ces notions en des termes particulièrement clairs:

Le contrôle doit dire son nom, définir les modalités et ses conséquences; on vérifie ici la conformité des pratiques aux options et décisions prises.

La communication des normes et modalités qui guident l'inspection des actions menées par les services est importante, de telle manière que ceux-ci puissent participer d'une façon acceptable à l'équivalent d'un « contrôle-qualité ».

On parlera d'évaluation lorsqu'il s'agit de « définir les questions publiques », d'y référer les impacts des actions en réinterrogeant la réalité, que l'on se situe au niveau des pratiques effectives ou au niveau des choix opérés par l'agenda politique.

Evaluer, c'est s'appuyer sur les effets pour faire exister la question du « sens ». Elle demande une temporalité longue.

Il est de la responsabilité de l'Etat de stimuler la mise en œuvre d'une évaluation de qualité et de financer ce travail dans des règles claires sur les conditions méthodologiques. Egalement de se doter des moyens de l'impulser. L'administration gestionnaire des grands services sociaux et de santé reste handicapée par le manque de capacité d'expertise et d'information à l'échelon local notamment. »

Tout récemment, j'ai été informé d'une situation extrême — que je ne veux donc pas généraliser — mais qui indique à quel point nous devons être vigilants.

Il s'agit d'une association qui, à la faveur du plan de résorption du chômage bénéficie de 16 postes TCT. L'aide régionale peut être évaluée à 16 millions. Sur la base de cette intervention des pouvoirs publics belges, la même association obtient une aide complémentaire du Fonds social européen d'environ 10 millions. Le public touché par les activités ne dépasse pas 250 personnes. Au CPAS de Molenbeek-Saint-Jean et d'Anderlecht, chaque assistant social a en charge environ 250 dossiers d'aide sociale. Ici, dans l'associatif, cette asbl dispose de plus de 26 millions pour soutenir en encadrer 250 personnes.

Je crois que, dans cette assemblée, personne n'acceptera une telle disproportion.

Votre indignation sera encore plus grande lorsque je vous dirai qu'à la fin de l'année dernière, cette association s'est mise en liquidation volontaire.

En effet, le déficit était évalué à environ 100 millions: 50 millions de dette envers les pouvoirs publics (ONSS et précompte professionnel) et à peu près autant envers divers particuliers.

Dans ce cas précis, non seulement l'association ne rend pas à la population un service proportionnel au « subsidiement » qui lui est accordé, mais une mauvaise gestion provoque un préjudice grave à la société.

Qui plus est, avec un cynisme absolu, les mêmes personnes espèrent poursuivre leur ponction sur les deniers publics sous le couvert d'asbl nouvellement créées, mais où l'on retrouve exactement les mêmes responsables.

Il est évident que le Gouvernement ne peut tolérer de tels abus et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires pour que de telles situations ne puissent plus se reproduire.

Au niveau de la Commission communautaire française, la réforme des conseils consultatifs est une première démarche en vue d'une meilleure coordination des différentes actions sectorielles. Par ailleurs, le Gouvernement de la COCOF reprendra prochainement les travaux de la Table ronde intersectorielle.

Ils contribueront à définir le partenariat entre le pouvoir public et le monde associatif, face à l'émergence des besoins nouveaux. Ils permettront une évaluation concertée garante d'une efficacité accrue.

En ce qui concerne le rôle de la délégation régionale interministérielle aux Solidarités urbaines, une réunion intercabinets devra prochainement définir ses nouveaux cahiers de charges pour de nouvelles missions et, dans ce cadre, nous pourrons nous pencher sur les orientations de travail, notamment du réseau Habitat, dans une optique plus transversale. A cet égard, dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle, un travail de ce type a d'ailleurs déjà été réalisé.

Le Gouvernement régional s'efforcera d'obtenir une efficacité toujours accrue du réseau des associations et un usage optimal de l'argent public.

Vous m'interrogez, Monsieur Harmel, sur le soutien aux communes et aux CPAS et sur la manière dont se construit la solidarité avec les plus démunis.

L'intention du Gouvernement est de mettre fin à l'émiettement actuel des ressources en poursuivant un double objectif:

1° orienter prioritairement ces ressources vers les associations les mieux à même de répondre aux besoins locaux;

2° recentrer le tissu associatif vers les grands enjeux sociaux en privilégiant la coordination avec les CPAS. Nous sommes très clairs sur ce point.

Une solidarité accrue, par le biais des communes et des CPAS, est une préoccupation de l'ensemble des membres du Gouvernement. Chacun y participe activement dans le cadre de ses compétences sectorielles. Les travaux de la Fondation Roi Baudouin s'achèvent. Cette recherche nous fournira très prochainement une banque de données qui nous permettra de nous engager dans cette voie. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Harmel. — Monsieur le Ministre, j'ai bien entendu votre explication sur la liberté d'association. Je n'en attendais pas moins de votre part.

Quant à la définition du libre projet, j'y suis comme vous, très attentif.

Monsieur Hasquin, vous nous avez fait un long plaidoyer pour la prise en compte de la problématique budgétaire. Vous avez fait état d'un rapport qui avait été commandé alors que j'occupais d'autres fonctions. Cela prouve que nous étions tous attentifs à ce problème.

M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Etant donné que j'utilise les conclusions du rapport, il fallait les commenter.

M. Dominique Harmel. — Dans un certain nombre de domaines, nous avons veillé à clarifier les rapports entre le Gouvernement et le monde associatif. Comme vous êtes sorti du cadre régional, je me permettrai d'en sortir aussi. Dans des domaines tels que la santé mentale et la toxicomanie, nous avons tracé des pistes très claires permettant à chacun de jouer le rôle qui est le sien. Nous avons confirmé ce que vous nous avez répété ce matin, c'est-à-dire la complémentarité indispensable, dans des domaines tels que ceux-là, entre les pouvoirs publics et le monde associatif. Cette complémentarité étant indispensable, les pouvoirs publics doivent donner aux associations les moyens de remplir leur mission afin que ce projet puisse exister. On ne peut pas en même temps leur demander de remplir une mission que l'on considère difficile à remplir sans leur donner les moyens de le faire. Les règles d'un partenariat précis doivent être établies.

Je reste cependant dubitatif, Monsieur le Ministre, en ce qui concerne les rapports qui viennent d'être signés avec Interenvironnement et le BRAL. Dans ce cadre, on sort de la formule du subside pour adopter la formule de la convention.

M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Du contrat.

M. Dominique Harmel. — D'après ce que j'ai pu comprendre, je dirais plutôt «convention», dans la mesure où nous nous trouvons face à deux asbl qui remplissent un autre rôle que celui de l'information puisqu'elles ont un rôle d'éducation permanente et de proximité par rapport au citoyen.

Je crains qu'on ne les enferme dans une mission bien déterminée et qu'on ne les empêche de mener à bien leur projet dans son intégralité.

J'attire votre attention sur le fait que nous serons très attentifs à ce que la liberté soit donnée à chacun de mener à bien son projet jusqu'au bout et à ce que ces programmes pluriannuels et ce partenariat n'impliquent pas une mainmise financière sur des missions que l'on voudrait imposer aux uns et aux autres, les empêchant ainsi de remplir le rôle premier qui est le leur.

M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Sur ce point, il faut distinguer deux choses: d'une part, l'objet de la convention, ce qui veut dire que les cocontractants ont des obligations réciproques; d'autre part, en dehors de la convention, les associations sont libres de faire ce que bon leur semble. C'est leur problème.

M. Dominique Harmel. — Votre précision est intéressante. Je ne voudrais pas que ces associations dont la richesse est de réfléchir à un certain nombre de problèmes, de rencontrer des difficultés — il ne faut pas oublier que ce sont souvent des précurseurs — deviennent uniquement les exécutants de conventions qui auraient été établies par les pouvoirs publics et qui ne leur permettraient plus d'aller aussi loin dans leurs projets qu'elles le souhaitaient au départ, parce que l'on aurait réduit conventionnellement leurs moyens; car toute cette richesse d'initiative serait alors mise à mal.

Par ailleurs, nous devons nous inscrire dans une politique pluriannuelle, faute de quoi nous ne permettons pas à ces associations de travailler à long terme.

Comme vous l'avez fait remarquer, c'est indispensable si l'on veut se recentrer sur des problèmes de société importants. Par exemple, en ce qui concerne la santé mentale et la toxicomanie, il est illusoire de mener la politique de la rustine. Cela ne peut se faire que dans le cadre d'une politique bien pensée, bien réfléchie et sur plusieurs années.

Dans votre réponse qui était plutôt d'ordre fiscal, concédez-le nous, vous nous dites que vous veillez à ce que l'argent doit être bien utilisé — vous n'êtes pas le seul, moi aussi —, que vous êtes soucieux qu'il y ait des plans d'évaluation — moi aussi. Je me permets de vous rappeler que nous avons voté des législations ici en 1995, soutenus d'ailleurs par votre groupe, en commission, j'ai déposé des textes qui énoncent exactement les mêmes principes et nous attendons les arrêtés d'exécution pour pouvoir les mettre en place. Tout cela n'est pas bien neuf. En revanche, suite à votre déclaration d'aujourd'hui, je suis certain que notre Conseil soutiendra la motion que nous déposerons Mme Nagy et moi-même, qui permettra de clarifier davantage les règles que nous allons nous imposer les uns et les autres, puisque nous semblons tous d'accord, en ce qui concerne le monde associatif, pour l'année 1996 et pour l'ensemble de la législature.

Monsieur Hasquin, suite à votre déclaration du 12 janvier dernier, il va falloir, parce que vous ne pourrez pas continuer à dire à la tribune que vous avez le sentiment qu'un certain nombre d'associations ne remplissent pas leurs missions, épingler clairement qui fait quoi et comment. S'il y a des brebis galeuses, il est de votre devoir de nous le dire, de nous l'expliquer avec des chiffres. Vous avez évoqué une asbl qui avait un déficit de 100 millions; c'est très grave et vous avez raison de le dire. Cela signifie que les deniers publics ont été détournés, ce que je déplore comme vous. La proposition de motion déposée par Mme Nagy et moi-même ira dans ce sens. Il est temps d'établir un cadastre, de nous dire ce qui va mal, comment vous entendez y remédier et de définir des critères qui, je vous le rappelle, existent déjà dans un certain nombre de législations. Je reste cependant convaincu que les termes que vous avez utilisés, notamment en parlant d'«associations qui se nourrissent du misérabilisme», sont injurieux à l'égard de ceux qui, travaillant dans l'ombre depuis de nombreuses années, sont respectueux des règles, gèrent les deniers publics avec parcimonie et font ce qu'ils peuvent avec des moyens souvent dérisoires. *(Applaudissements sur les bancs PSC.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, Chers Collègues, j'ai bien écouté la réponse du Ministre Hasquin. Je voudrais en reprendre plusieurs aspects.

D'abord, Monsieur le Ministre, vous refusez de répondre aux questions précises d'évaluation des critères, des raisons qui ont justifié une série de décisions de type budgétaire. Vous êtes peut-être fatigué de répéter la même chose, mais je pense que, dans le cadre de nos prises de position, nous avons apporté la preuve que vos réponses étaient fausses dans un certain nombre de cas. Il est dès lors important de savoir sur la base de quels critères, de quels rapports, de quelles évaluations officielles — et non d'arrangements pris dans les cabinets ministériels — des décisions importantes ont été prises.

Un autre aspect plus théorique de votre réponse correspond bien à cette image du professeur qui évoque des rapports et des études. Nous tombons presque dans la caricature du personnel académique qui, devant traduire dans les faits une série d'études

théoriques fort intéressantes, se casse les dents devant la réalité sociale et l'organisation sur le terrain.

Par ailleurs, la nouvelle organisation proposée pour le réseau Habitat est tout à fait centralisatrice et dès lors contraire à une logique de diffusion et de fonctionnement de proximité qui était celle de ce réseau.

Je peux suivre le Ministre quant à la demande d'évaluation du rôle de la délégation. Pendant cinq ans, mon groupe a d'ailleurs observé de près les activités de cette délégation. A cet égard, nous avons émis plusieurs critiques. J'en évoquerai une: cette institution étant notée socialiste et étant contrôlée en particulier par les membres de ce parti, on ne peut lui faire confiance pour réaliser une évaluation des missions confiées à des asbl par un Ministre libéral. Il s'agit d'une logique déplorable dans laquelle je ne veux pas entrer. Elle n'est pas justifiable dans le chef de ceux qui s'approprient les pararégionaux pour leur propre clientèle ou dans le chef de ceux qui, sous prétexte de sortir de cette logique, en inventent une autre, centralisatrice, qui ne tient pas compte des réalités de terrain de ces associations.

M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Vous êtes en train de dire ce que vous espériez que je dise mais que je n'ai pas dit!

Mme Marie Nagy. — Quoi que vous en pensiez, mon analyse est rigoureuse quant à la manière dont les rapports politiques s'établissent dans notre Région. Vous parlez d'opérations qui devraient être plus efficaces sur le plan de l'utilisation des deniers publics. Encore faut-il prouver que ce que vous proposez est plus efficace ! L'opération *Vlan* se solde par une dépense supplémentaire de trois millions, les trois millions de subsides aux associations étant par ailleurs maintenus. Je ne sais si cette opération a un rapport quelconque avec le contenu de ce journal, mais le supplément de dépenses est bien réel: trois millions!

Les différentes interventions ont démontré qu'il aurait été intéressant d'entendre l'avis du Ministre-Président. J'ai en effet entendu les représentants des groupes CVP et PS en exprimer d'autres qui n'étaient pas identiques à celui du Ministre Hasquin. J'ai l'habitude des francs-tireurs du parti socialiste qui veulent se donner bonne conscience au sujet des décisions qu'ils sont obligés de prendre. Cependant, dans le cas présent, les choses allaient plus loin puisque la Volksunie et le CVP se sont exprimés dans ce sens. Nous avons pris la balle au bond en déposant une motion préconisant — ce qui a été demandé par d'aucuns — un moratoire sur les décisions concernant le budget 1996, pour permettre la survie du réseau Habitat, et l'instauration d'une commission d'évaluation du travail des associations. En effet, tout le monde s'accorde sur la nécessité de se mettre autour d'une table pour discuter de critères qui ne seraient pas tout à fait transparents.

M. Hasquin a repris une série d'arguments avancés par la CIRAT ainsi qu'une série de conclusions provisoires d'une étude émanant de la Fondation Roi Baudouin. J'ai été heureuse de les entendre car cela justifie le dépôt de notre proposition d'ordonnance sur le Bureau du Conseil. Cette proposition vise effectivement à fournir des critères d'évaluation du travail des associations et à élaborer des programmes pluriannuels permettant aux associations d'améliorer leur travail, de se situer dans un cadre d'égalité de traitement pour tous, de jouir d'une indépendance fondamentale pour jouer leur rôle dans la prise en charge des besoins existants et dans la découverte de besoins nouveaux.

Je présume donc que le Gouvernement considérera d'une façon positive l'initiative législative que mon groupe propose à notre Conseil. Il n'en demeure pas moins, Monsieur le Ministre, que l'opération de disqualification du secteur associatif et les réponses théoriques — fort jésuitiques par ailleurs — que vous avez données à la problématique de la vie associative, n'ont pas satisfait mon groupe. En effet, si la motion sur le moratoire n'est pas approuvée, la situation sera la suivante: le Réseau Habitat — organisation qui fonctionnait bien et qui, d'après les rapports officiels, n'avait jamais fait l'objet de critiques — serait centralisé mais aussi désorganisé en raison de l'arrivée de nouvelles personnes et par la perte de 5,5 équivalents temps plein. C'est dramatique dans la situation sociale de la Région. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

ORDRES DU JOUR

Dépôt

MOTIES

Indiening

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, en conclusion de ces interpellations deux ordres du jour ont été déposés.

Dames en Heren, tot besluit van deze interpellaties werden twee moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par Mme Béatrice Fraiteur, MM. Philippe Debry et Guy Vanhengel est libellé comme suit:

«Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

— Ayant entendu l'interpellation de M. Dominique Harmel à MM. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement et Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant «les déclarations du Ministre quant au monde associatif et leur illustration dans les faits» et l'interpellation jointe de Mme Marie Nagy, concernant «l'attitude du Gouvernement vis-à-vis du monde associatif et la manière dont il conçoit la collaboration avec celui-ci» et la réponse de M. Hervé Hasquin, Ministre;

Demande:

— La mise en place d'un moratoire sur les décisions à prendre pour l'année 1996;

— La mise en place d'une commission d'évaluation du travail associatif.»

De eerste, gemotiveerd, ondertekend door mevrouw Béatrice Fraiteur, de heren Philippe Debry en Guy Vanhengel luidt als volgt:

«De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

— Gehoord de interpellatie van de heer Dominique Harmel tot de heren Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering en Hervé Hasquin, Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende «de verklaringen van de Minister over het verenigingsleven getoetst aan de feiten» en de toegevoegde interpellatie van mevrouw Marie Nagy betreffende «de houding van de Regering tegenover de verenigingen en de wijze waarop ze ermee wil samenwerken» en het antwoord van de heer Hervé Hasquin, Minister;

Vraagt:

— De beslissingen die in 1996 moeten worden genomen uit te stellen;

— Een commissie op te richten die belast is met de evaluatie van het werk van de verenigingen.»

Le deuxième, l'ordre du jour pur et simple, est signé par MM. Merry Hermanus et Willem Draps.

De tweede, de eenvoudige motie, is ondertekend door de heren Merry Hermanus en Willem Draps.

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu ultérieurement.

Over deze moties zal later worden gestemd.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

INTERPELLATION DE M. PHILIPPE DEBRY A MM. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, ET ERIC TOMAS, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE-PRESIDENT, CONCERNANT «L'APPLICATION DU VOLET NON REGLEMENTAIRE DU PRD ET EN PARTICULIER DE SON CHAPITRE LOGEMENT»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER PHILIPPE DEBRY TOT DE HEREN CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, EN ERIC TOMAS, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER-VOORZITTER, BETREFFENDE «DE TOEPASSING VAN HET RICHTINGGEVENDE GEDEELTE VAN HET GEWOP EN IN HET BIJZONDER VAN HET HOOFDSTUK OVER HUISVESTING»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Debry pour développer son interpellation.

M. Philippe Debry. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, si vous le permettez, j'attendrai l'arrivée de M. Picqué car la première partie de mon interpellation lui est directement adressée, la seconde le concernant conjointement avec le Secrétaire d'Etat, M. Tomas.

M. le Président. — Monsieur Debry, je vous suggère, le Secrétaire d'Etat M. Tomas étant présent, de commencer votre interpellation.

M. Philippe Debry. — Monsieur le Président, je pensais que M. le Ministre-Président Picqué était plus intéressé par le PRD que par les conversations à la cafétéria. Je constate que c'est le contraire !

Mon interpellation porte donc sur l'application du plan régional de développement dans son volet non réglementaire, en particulier dans son chapitre logement.

(M. Charles Picqué, Ministre-Président, entre en séance)

(De heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter, komt de zaal binnen)

Monsieur le Ministre-Président, je vous attendais avec une impatience non dissimulée.

L'actualité de cette interpellation, qui porte sur le logement social, est d'autant plus grande que le Gouvernement a décidé hier d'approuver une modification importante du plan d'investissement 1995-1997 et de le transformer en un plan 1996-1998. Les hasards du calendrier sont donc parfois heureux.

Cela dit, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, cette interpellation a deux objectifs.

Tout d'abord, de dresser un premier bilan de l'application du PRD dans sa dimension logement. En effet, tout le PRD, et en particulier son chapitre consacré à la politique du logement, analyse la situation en 1991 et propose des politiques sur la base d'objectifs à atteindre en 2005. Cela veut dire que nous sommes déjà presque au tiers de la période considérée par le PRD. Ensuite, d'analyser comment une récente décision de votre Gouvernement s'intègre dans les objectifs du PRD, ou plutôt, comme nous le verrons, est complètement en contradiction avec ceux-ci.

Le PRD, dans sa partie non réglementaire, fait une série de projections sur les besoins régionaux en matière d'habitat et quantifie le nombre de logements qu'il convient de produire pour chaque catégorie socio-économique, afin de répondre aux besoins définis.

Je vous ai déjà interpellé sur les incohérences existant entre les définitions des catégories socio-économiques prévues dans le PRD et les outils de la politique du logement destinée à ces catégories. Ainsi, par exemple, le PRD fait croire que les logements sociaux, dans leur ensemble, sont destinés aux personnes de profil socio-économique faible, c'est-à-dire, si l'on se base sur le PRD, à des personnes disposant de revenus inférieurs à 360 000 francs.

Lorsque l'on sait que les conditions d'accès au logement social varient de 525 000 à 725 000 francs, sans tenir compte des augmentations pour enfants à charge et de la récente indexation, on doit constater l'énorme différence avec ce que le PRD annonce. Cela veut dire qu'une partie des logements sociaux seront attribués à des personnes de profil socio-économique moyen et donc que les besoins des personnes défavorisées ne seront que partiellement rencontrés.

Autrement dit, les outils de la politique du logement ne répondent pas aux objectifs fixés par le PRD. Et lorsque l'on relit l'accord politique de la majorité, on se rend compte que les propositions de modifications risquent d'encore accroître le problème, puisque, par exemple, vous comptez augmenter les conditions d'accès au logement social, alors que la mise en œuvre du PRD suppose qu'on les diminue. Le Secrétaire d'Etat confirme encore ses intentions à cet égard dans la presse de ce matin.

Vous ne m'avez jamais répondu sur ce point qui constitue une faiblesse manifeste du PRD, Monsieur le Ministre-Président, et je sais pourquoi : vous n'avez pas de réponse !

Mais revenons-en à l'évaluation de l'application du PRD. Rappelons que toutes les estimations quantitatives se basaient sur la situation en 1991 et que les objectifs visaient l'année 2005. Aujourd'hui, nous sommes donc presqu'au tiers de la période considérée. Il est donc intéressant d'évaluer le chemin parcouru afin d'adapter, le cas échéant, les politiques régionales.

Que dit le PRD ? Il prévoit que la Région devra faire face à une augmentation importante de son parc de logements, à savoir 3 450 logements par an, dont 2 200 par la construction neuve.

De plus, il précise le nombre de logements que chaque type d'acteur devra produire. C'est ainsi, par exemple, que le logement social est supposé produire 300 logements par an, le Fonds du Logement (secteur de l'aide locative) : 50 logements par an, la SDRB : 200 logements par an, les communes : 250 logements par an; la récupération sur les bureaux privés : près de

200 logements, et que 430 logements conventionnés par an seront issus du partenariat privé/public, notamment au moyen des charges d'urbanisme.

Où en sommes-nous ? Nous disposons de quelques chiffres que nous allons comparer aux objectifs que le Gouvernement s'est fixés dans le PRD.

Tout d'abord, le logement social. Si nous consultons le dernier rapport annuel de la SLRB, nous constatons que durant les quatre dernières années citées — soit 1991, 1992, 1993 et 1994 —, 875 logements sociaux ont été produits, ce qui représente 219 par an alors que l'objectif est 300 par an.

Si l'on en croit le plan d'investissement approuvé hier par le Gouvernement, l'ordre de grandeur restera identique. Je signale d'ailleurs que ce plan d'investissement, dont la presse de ce jour se fait largement l'écho, ne respecte pas le contrat de gestion. Ce dernier prévoit que les crédits budgétaires doivent être de minimum un milliard de francs chaque année. Or, durant les années 1996, 1997 et 1998, ils ne s'élèveront qu'à 750 millions de francs. Un nouveau coup de canif est donc donné dans ces contrats dont il est permis de se demander pourquoi la Région les a signés. Cette inscription d'un montant de 750 millions de francs ne va d'ailleurs pas dans le sens du budget que notre Conseil a récemment voté. En effet, le budget prévu pour 1996 atteignait 956 millions de francs.

Passons au Fonds du Logement : durant les quatre mêmes années, 59 logements ont été mis en location par le Fonds du Logement dans son secteur de l'aide locative, soit 15 par an. L'objectif était de 50 logements par an.

La SDRB, depuis qu'on lui a confié la mission de rénovation urbaine, a mis sur le marché 504 logements, soit une moyenne de 100 par an au lieu des 200 prévus. Certes, j'ai lu dans le rapport de la SDRB qu'elle comptait rattraper le retard et mettre sur le marché 2 500 logements d'ici l'an 2000. Cela me paraît un peu optimiste. Si cet objectif était atteint, celui fixé par le PRD le serait aussi pour cet acteur.

Le rythme de livraison des logements conventionnés, selon la dernière livraison de l'observatoire de l'habitat, serait de 440 sur deux ans — de juin 1994 à juin 1996 — soit la moitié de ce qui était prévu.

Enfin, si l'on regarde les chiffres globaux des mises en chantier de bâtiments résidentiels — INS —, on constate qu'après la période d'activité importante au début de la décennie, les chiffres sont en train de tomber rapidement et sont également inférieurs aux objectifs du PRD.

Que l'on me comprenne bien. Je ne veux pas ici m'amuser à donner des mauvais points à qui que ce soit. Nous avons dit lors de la discussion sur le PRD que nous en partagions les objectifs globaux, en particulier ceux qui visent à augmenter l'offre de logement à Bruxelles, et nous espérons qu'ils pourront être atteints. Nous regrettons donc que, dans la plupart des secteurs, on soit nettement en-dessous des objectifs annoncés. Nous savons que l'adoption du PRD est récente et que l'éventuelle adaptation des politiques peut prendre du temps. Cependant, plusieurs nouvelles politiques ou modifications des politiques actuelles annoncées par le PRD tardent à se mettre en place. Où sont les Agences immobilières sociales que nous appelons de nos vœux depuis de nombreuses années et dont le PRD propose la création ? Où sont les mécanismes annoncés permettant la récupération des logements occupés par des bureaux ? Où est cette modification de la politique d'investissement du secteur public visant à acheter et rénover des logements au lieu d'en construire ? Où est l'amplification annoncée du système des ADILS ?

Plus globalement, Monsieur le Ministre-Président, nous vous posons donc une double question : les objectifs du PRD en matière de logement sont-ils toujours ceux du Gouvernement ? Si oui, que compte faire le Gouvernement pour atteindre ces objectifs ?

J'en arrive à la seconde partie de mon interpellation par laquelle je souhaite mettre en cause une récente décision du Gouvernement en matière de logement social qui est en totale contradiction avec les objectifs du PRD, mais également avec ceux de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Il s'agit du projet d'acquisition clé sur porte par la société du logement social, le Logement Molenbeekois d'un complexe de logements situé Boulevard Léopold II et appelé Les résidences Léopold II.

Ce projet est particulier du fait qu'il s'agit de logements dont la construction est imposée par des charges d'urbanisme contenues dans le PPAS Léopold II, en compensation de la construction de bureaux. La société Immomils-De Waele Development doit donc, en fonction du PPAS, construire un certain nombre de logements à prix déterminé.

On a appris que le Logement Molenbeekois a passé, en octobre 1994, un compromis de vente avec la société privée, visant au rachat clé sur porte de ces 95 logements, plus quelques commerces. Assez curieusement, la SLRB n'a jamais été informée officiellement de la signature de ce compromis de vente par le Logement Molenbeekois. Voila donc une SISP — société immobilière de service public — qui prend des engagements pour près d'un demi-milliard sans demander l'autorisation préalable de sa société de tutelle. Incroyable, mais vrai.

Certes, le compromis comprenait une clause suspensive prévoyant que si, avant le 31 décembre 1995, le Logement Molenbeekois n'obtenait pas l'approbation de la SLRB et les crédits nécessaires, la convention serait censée n'avoir jamais été conclue. Etant donné que ces décisions sont tombées après la date fatidique, nous supposons donc que le compromis de vente est caduc. Le Secrétaire d'Etat peut-il nous le confirmer ?

Mais le plus étonnant de l'affaire est de voir la façon dont le Gouvernement soutient ce projet, puisque c'est par une lettre du 6 novembre du Secrétaire d'Etat, Eric Tomas que le projet a été imposé à la SLRB : « Je vous demanderai de bien vouloir inscrire le projet du Logement Molenbeekois à l'ordre du jour de votre prochain conseil d'administration pour un montant de 150 millions. J'insiste sur la rapidité avec laquelle ce dossier doit être traité étant donné la proximité de la fin de l'année. » Je précise que ce montant de 150 millions constitue la première tranche des 480 millions annoncés.

L'ancien conseil d'administration de la SLRB, qui était encore composé de façon pluraliste et démocratique, refusa de prendre ce projet en considération, notamment parce qu'il était impossible de l'intégrer dans le programme triennal d'investissement sans devoir reporter des projets qui attendaient depuis parfois plusieurs années. Sans se décourager, le Gouvernement proposa alors une transformation du programme triennal 1995-1997 et un programme 1995-1998. Quand on est à l'étroit, il suffit d'élargir, c'est simple. Et comme il faut satisfaire toute les tendances, on y rajoute en plus 315 millions pour le Foyer Schaerbeekois et 125 millions pour Woluwe-Saint-Lambert. Comme ça, tout le monde est content, ... sauf peut-être toutes les autres sociétés, dont les projets inscrits en 1996 ont été reportés en 1997 et ceux de 1997 en 1998...

Mais ces aspects de la procédure nous apparaissent secondaires par rapport au vrai problème. Comment justifier, en effet, d'utiliser des budgets publics pour racheter des logements dont la construction est imposée à un promoteur privé par voie réglementaire ? Il est vrai que ce ne sera pas la première fois : le précédent Gouvernement avait déjà autorisé le rachat des logements construits chaussée d'Anvers par la société Batipromo. Mais

ceci ne peut être un argument pour continuer: *errare humanum est, perseverare diabolicum.*

Le résultat de cette opération est clair: la Région de Bruxelles perd une centaine de logements. En effet, les 480 millions qui seront investis dans ce projet auraient pu judicieusement être utilisés pour la construction de 100 autres logements. Avec les 200 logements financés par la Région au profit de la société Batipromo, cela fait déjà 300 logements que le Gouvernement aura fait perdre à la Région.

Les pouvoirs régionaux comptent-ils donc racheter ainsi la plupart des logements construits à la suite des charges d'urbanisme? Tant qu'on y est, pourquoi ne pas racheter aussi les logements construits par la SDRB?

M. Merry Hermanus. — C'est une bonne idée!

M. Philippe Debry. — Le seul gagnant de l'opération est le promoteur privé, à qui les pouvoirs publics font l'incroyable cadeau de racheter ce qu'ils ont été obligé de construire. Ce faisant, n'est-on pas en train de nier l'esprit des charges d'urbanisme et de vider celles-ci de leur sens? A quoi bon imposer encore à des promoteurs de construire des logements, si c'est pour les leur racheter ensuite?

On en revient au PRD, car c'est sur celui-ci que porte mon interpellation. Nous avons vu tout à l'heure que le nombre de logements produits était inférieur aux besoins estimés par le PRD, en particulier, au niveau des logements conventionnés. Il est donc totalement absurde de soustraire à ce nombre 100 logements conventionnés pour les transformer en logement sociaux.

M. Merry Hermanus. — Monsieur le Président, je souhaite apporter une correction en la matière. A propos de la SDRB...

Mme Marie Nagy. — Vous n'êtes pas ici le porte-parole de la SDRB!

M. Merry Hermanus. — Je sais que cela vous irrite, Madame Nagy, mais calmez-vous! Je voulais préciser qu'en réalité, il ne s'agit pas de 2 500 logements mais de 2 000 logements... Donc, j'abondais dans le sens de M. Debry. Mais vous êtes tellement nerveuse...

Mme Marie Nagy. — Je suis irritée par votre manque de déontologie!

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Voorzitter, ik vind het verkeerd dat de fractieleider van de PS mevrouw Nagy een gemoedstoestand toeschrijft die zij niet verdient.

M. le Président. — Monsieur Debry, vous avez la parole.

M. Philippe Debry. — Je répondrai brièvement à l'intervenant. Lorsque je parle de logements conventionnés, il s'agit des logements conventionnés hors SDRB. Par ailleurs, le chiffre que j'ai cité tout à l'heure est repris au rapport annuel 1994. Relisez-le donc!

M. Merry Hermanus. — Je n'ai pas le même chiffre que vous.

M. Philippe Debry. — Probablement s'agit-il d'une coquille que vous avez omis de corriger.

M. Merry Hermanus. — Je vous communiquerai le chiffre par écrit.

M. Philippe Debry. — Je vous en remercie.

Je comprends qu'un responsable de sociétés de logement social soit tenté de disposer rapidement de 95 nouveaux logements. Je peux comprendre qu'un bourgmestre fasse pression pour obtenir des logements sociaux dans sa commune. A la limite, je pourrais comprendre qu'un Ministre du Logement, qui n'aurait pas lu le PRD et qui ne regarde que les intérêts de son secteur avec des œillères, trouve quelque attrait à une telle opération et encore!

Mais je ne comprends pas du tout qu'un Gouvernement, qui a confirmé le PRD dans sa déclaration de politique générale, qui a répété, dans son accord politique, sa volonté d'augmenter l'offre de logement à Bruxelles, puisse ainsi décider de faire perdre des logements à la ville.

On croit rêver devant une telle incohérence... *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, l'intervention que nous venons d'entendre comporte deux volets assez différents. Le premier établissait une espèce de bilan concernant le PRD. Je n'ai pas envie de m'exprimer à ce sujet, dans la mesure où les chiffres ont été donnés. A cet égard, je suis quelque peu en contradiction avec M. Debry quant aux chiffres relatifs à la SRLB puisqu'entre 1990 et 1994, une moyenne de 240 logements — et non 219 — ont été construits, si l'on se base sur les sources citées...

M. Philippe Debry. — J'ai pris les chiffres du rapport annuel.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Entre 1989 et 1994, quelque 1 200 logements ont été construits. Si l'on divise ce chiffre par 5, on obtient 240.

J'en viens à l'autre problème. Etant donné que j'exerce des responsabilités dans un autre organisme, le problème du boulevard Léopold II m'a particulièrement touché. Personnellement, je n'ai jamais été partisan de l'implantation de bureaux à cet endroit. J'étais d'ailleurs intervenu dans le même sens que Mme Huytebroeck lorsqu'elle a interpellé M. Picqué à ce sujet. J'estimais également que la tertiarisation ne devait pas se poursuivre sur cet axe du boulevard Léopold II, où elle est malheureusement déjà fort engagée.

Une décision en sens contraire est finalement intervenue puisque l'implantation de ces bureaux a été autorisée. Le promoteur devait s'acquitter d'une compensation — les charges d'urbanisme — mais, à cet égard, Monsieur le Secrétaire d'Etat, je n'irai pas par quatre chemins: les procédures habituelles n'ont pas été suivies.

Normalement, toute société ayant des projets de construction doit suivre une procédure établie pour l'ensemble des trente-quatre sociétés de logement bruxelloises. Le conseil d'administration est, en principe, appelé à formuler des remarques dès le stade de l'avant-projet. Dans le cas qui nous occupe, le conseil d'administration n'a jamais eu l'occasion d'émettre la moindre considération puisqu'une demande d'intervention n'est apparue qu'en phase finale, au moment de la signature du compromis de vente, en avril 1995.

Je partage la même philosophie que M. Debry: les pouvoirs publics n'ont pas pour mission de venir en aide à des promoteurs privés chaque fois que des difficultés peuvent se présenter. Or, c'est bien de cela qu'il s'agit en l'occurrence.

N'oublions pas qu'à cet endroit sont construits de très beaux logements — là n'est pas la question, les locataires sociaux qui auront la possibilité d'y habiter ont de la chance —, mais tel n'était pas l'objectif visé au départ puisque ces logements étaient destinés à une clientèle «logement moyen». Hélas, quand on se pose des questions sur le succès d'opérations du même genre dans d'autres parties de la ville, il faut admettre que le pari est loin d'être gagné lorsqu'il s'agit de cette zone de Bruxelles. Je la connais bien; j'habite à proximité. Il est très difficile de convaincre des personnes ayant des revenus moyens de venir s'installer du jour au lendemain dans ce quartier.

Sur le plan de la procédure et de la philosophie, je crois qu'il y avait beaucoup à dire à propos de ce dossier. Des contestations ont été émises quant aux prix demandés pour l'achat de ces logements. Evidemment, en fonction de tous les paramètres pris en considération pour déterminer les prix, on obtient une échelle extrêmement variable. Si le conseil d'administration de la SLRB a finalement approuvé le projet, il y a mis une condition: que le prix de ces logements soit renégocié. On se rend compte qu'un rapport de force joue et que le promoteur a des difficultés à se débarrasser de ces logements autrement qu'en les orientant vers le logement social.

Je ne suivrai pas M. Debry sur la comparaison avec Batipromo, pour une raison bien simple: en 1990, lorsqu'on a dissout la SNL, les projets en matière de logement n'étaient pas nombreux et de plus très peu de choses pouvaient être réalisées. A l'époque, si on n'avait pas utilisé les crédits pour le Cheval Noir à Molenbeek et pour la première phase de Batipromo pour le Foyer Laekenois, il y aurait probablement eu une déperdition de moyens pour le logement social. Les objectifs inscrits dans la précédente déclaration gouvernementale n'auraient pas été réalisés.

En ce qui concerne le plan triennal, il a été remplacé par un plan quadriennal. Très honnêtement, je crois que les objectifs n'ont pas été trahis et c'est la raison pour laquelle le conseil d'administration a adopté ce plan qui a été étalé sur quatre ans au lieu de trois. L'expérience vous dira que lorsqu'il est prévu de réaliser un projet en un certain nombre d'années, ce délai est parfois prolongé. Une certaine souplesse est donnée.

Il est vrai que de nouveaux projets ont été introduits, notamment de la part de communes qui n'avaient quasi rien obtenu dans le domaine du logement social. A cet égard, je dispose d'un tableau qui montre ce que chaque société a obtenu dans la période écoulée. Faire quelque chose pour la commune de Schaerbeek ne me paraît pas honteux dans la mesure où cette commune a très peu bénéficié d'investissements pendant la période Nolsienne qui n'était pas idéale sur ce plan.

A mes yeux, le plan quadriennal présenté aujourd'hui est fiable et n'est pas injuste à l'égard des sociétés de logement social. En effet, il convenait de conserver une justice et une éthique. Si des projets ont été abandonnés — ils sont au nombre de quatre, je crois — c'est qu'ils étaient irréalisables ou qu'ils avaient été compensés par autre chose. Je pense notamment à un investissement pour le Foyer Bruxellois, rue de La Querelle, qui a pu être postposé. Il s'agissait du remplacement de canalisations pour un montant de près de 80 millions. Des conditions moins chères pour des réparations ont pu être obtenues et ont permis de garder les canalisations dans des conditions de sécurité, garanties au conseil d'administration. Un investissement plus substantiel a ainsi pu être reporté à plus tard.

Si l'on peut légitimement se poser un certain nombre de questions sur la manière dont le dossier des résidences Léopold II a été traité, on peut être nettement moins critique à l'égard du plan quadriennal, lequel est tout à fait acceptable. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, mes Chers Collègues, avant de livrer quelques considérations dans la foulée de l'interpellation de M. Debry, je voudrais, Monsieur Cornelissen, rendre hommage à la qualité de votre interpellation. Vous y avez fait preuve d'un réel courage politique, ce qui n'arrive pas tous les jours. Je tiens à vous exprimer, en mon nom personnel et peut-être aussi au nom de certains de mes Collègues.... *(Applaudissements sur les bancs ECOLO)*... comme je le constate, au nom du groupe politique voisin de nos bancs, l'expression de notre reconnaissance. C'est très bien!

M. le Président. — Monsieur Lemaire, je vous demande de vous adresser au Gouvernement.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, M. Debry nous a donné l'occasion de manifester notre intérêt pour la problématique du logement et, plus précisément, pour certains actes suscités et couverts par un des trois T(h)omas qui rôdent autour de ce dossier du Logement Molenbeekois; le troisième, Saint-Thomas, me confiait, avant que je ne monte à cette tribune, son scepticisme au sujet des entreprises projetées par les deux autres.

Le fond et la forme de ce dossier nous agacent et suscitent des questions.

Certains ont cru — de bonne foi, disent-ils — que le Ministre Gosuin avait pris des engagements au sujet de ce dossier. Pour ma part, je tiens à répéter que ce dossier SLRB avait été évoqué à plusieurs reprises et avait été repoussé. Il n'était donc pas question qu'il soit pris en considération.

Je l'ai dit, ce dossier nous agace pour les raisons suivantes:

Il perturbe l'organisation et la répartition des dossiers de construction et de rénovation, tels qu'ils étaient envisagés. Sans revenir sur le développement des interpellations de M. Debry et de M. Cornelissen, je dirai que ce dossier inquiète ceux qui avaient cru à l'esprit de la réglementation qui consistait à profiter — c'est le cas de le dire — des permis «bureaux» pour augmenter le volume du logement à Bruxelles.

Pour être concret, un projet prévoyait, en 1995, une augmentation de logements sociaux et de logements dits libres, pour notre Région.

Et l'on constate qu'une partie de ces logements libres vont remplacer des logements sociaux alors qu'une série importante de dossiers de logements sociaux reste en attente. J'espère que tout le monde a désormais bien compris l'enjeu de cette problématique.

Dans ce dossier du Logement Molenbeekois, où se situe la charge d'urbanisme? Le prix de ce chantier a été longuement évoqué. Au nom de l'objectivité, je tiens à rappeler combien il est difficile de fixer clairement le prix de revient d'un projet car il est souvent malaisé de comparer le coût et la présentation des chantiers. On présente parfois des surfaces nettes, parfois des surfaces brutes.

La TVA est parfois comptée, parfois pas. On omet de dire si le terrain doit être acquis ou s'il fait, par contre, déjà partie depuis longtemps du patrimoine de la société. Tous ces facteurs donnent évidemment des appréciations très différentes, notamment par rapport à l'amortissement du bien. Il n'empêche, Monsieur le Ministre, outre les questions posées par M. Debry, je voudrais savoir si le prix envisagé englobe la TVA. Je le pense, mais je vous demande de me le confirmer. Ce prix de

480 millions est-il un prix définitif? A-t-on prévu une négociation à la baisse de ce prix? Quelle est la superficie du terrain? A quel prix celui-ci a-t-il été comptabilisé dans l'opération?

M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président. — Vous devez poser vos questions par écrit.

M. Michel Lemaire. — Pourriez-vous tout de même me renseigner sur l'évaluation du prix du terrain dans l'opération? Cette évaluation avant la vente à la société me semble un élément d'information extrêmement précieux. Mais si vous ne voulez pas me répondre, je vous poserai la question par écrit car j'attache beaucoup d'importance à cette information.

Ayant côtoyé certains administrateurs de la SRLB appartenant à votre formation politique, je me risque à dire que l'indécence de ce dossier doit les affecter profondément. Mais les ordres sont les ordres! Je souris en me souvenant que M. Philippe Moureaux nous a traités d'apparatchiks. Si un jour, j'avais l'incommensurable bonheur de traiter avec lui du thème intéressant que constitue l'impôt sur les grosses fortunes, je lui proposerais une petite digression sur la solidarité urbaine et les charges d'urbanisme. Mais M. Moureaux n'étant pas présent, je n'en dirai pas plus.

Mme Marie Nagy. — Les socialistes à la rescousse de la plus-value!

M. le Président. — Poursuivez Monsieur Lemaire, car votre temps de parole s'épuise.

M. Michel Lemaire. — Cela dit, cette situation a été profitable à certains puisque, dans cette saga où le municipalisme fait rage — vive la politique régionale! —, certains en ont profité pour tirer un parti local de la situation et faire atterrir de nouveaux projets dont je ne conteste pas l'importance sociale, à quelques exceptions près. Mais par rapport à la priorité et à la gestion des urgences sociales, je m'interroge sur la désignation de certains nouveaux projets. Toujours est-il qu'on a décidé de renouveler le plan triennal, ce qui a permis d'éviter le scandale de DSQ, qui risquait d'être évincé à cause de l'aventure du dossier molenbeekois. Cela aurait obligé les auteurs du projet à rembourser un don de 15 millions offert par la Communauté européenne.

Pour rester dans le temps de parole qui m'est imparti, je n'entrerai pas dans le détail du nouveau plan triennal.

Je vous poserai tout de même une question, Monsieur le Ministre: au nom de quelle logique, de quelle équité, de quelle justice et de quelle rigueur a-t-on écarté le projet du Rempart des Moines dont le budget s'élevait à 75 millions? Il s'agissait d'un dossier à haute intensité sociale puisqu'il concernait un quartier délabré. Il correspondait donc tout à fait aux exigences et aux convictions que vous aviez émises, non seulement lors de la campagne électorale mais également à l'occasion de votre déclaration gouvernementale. Ce dossier était techniquement prêt. Le permis d'urbanisme avait été délivré et une convention était intervenue entre le cédant — la Ville de Bruxelles — et le bénéficiaire, convention selon laquelle ce bénéficiaire s'engage à payer une astreinte de 1 000 francs par jour à la Ville si le bien n'est pas construit au 31 décembre 1996, ce qui sera le cas.

Voilà, Monsieur le Ministre, dans le cadre de l'interpellation de M. Debry, les quelques questions que je voulais poser. Je vous rappelle que nous avons quelques questions complémentaires qui restent toujours en souffrance. Vous me rendrez hommage pour le fait que je ne vous interrogerai pas aujourd'hui, pour rester dans le fil de cette interpellation, sur l'évolution du Code du logement, le sont des boni sociaux, l'évolution de la cotisation de solidarité, le dossier des constructions qui devraient rentabiliser cette cotisation. L'article 13 et enfin sur la révision des conditions d'accès au logement. Mais à ce propos, une dernière question: est-ce pour que les personnes du Logement molenbeekois puissent se loger au boulevard Léopold II que vous envisagez de revoir les conditions d'accès? *(Applaudissements sur les bancs PSC-ECOLO.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan Mevrouw Grouwels.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, ik wil het heel kort hebben over één aspect van de interpellatie van de heer Debry, namelijk over het dossier van de Molenbeekse Haard aan de Leopold II-laan, dat vele leden van deze Raad sterk beroert.

Ik betreur ten zeerste de totstandkoming van dit dossier. Ik vrees immers dat hiermee geld, dat oorspronkelijk voor de sociale huisvesting was bedoeld, geleidelijk aan wordt overgeheveld naar huisvesting voor de middelgrote inkomens. Wij weten nog steeds niet welke huren zullen worden gevraagd voor de woningen van dit relatief dure project. Het is niet uit te sluiten dat de woningen uiteindelijk bijna alleen door huurders uit de hoogste inkomenscategoriën in de sociale huisvesting zullen worden bewoond. Zo zijn er nog een groot aantal andere vragen die door dit dossier worden opgeroepen. Van de Minister wil ik daarom expliciet de garantie bekomen dat de Molenbeekse Haard geen bijkomende afwijkingen zal krijgen inzake de toewijzing van woningen, boven de 50 percent die deze maatschappij nu al heeft verworven.

Hoe dan ook levert dit dossier voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest een netto verlies van woningen op. De woningen aan de Leopold II-laan staan er immers nu al en met de 480 miljoen, die nu van de sociale huisvesting naar dit project worden overgeheveld, had men nieuwe projecten kunnen realiseren.

Ook de gevolgde procedure roept vragen op. Deze woningen werden gebouwd ter compensatie van de bouw van kantoren. Voor zover wij weten gaat het hier om een zeer winstgevende aangelegenheid. De promotor had beter zelf zijn woningen aan de man gebracht.

Nu de beslissing toch is genomen, is het minste wat men nog kan eisen dat de prijs van het globale woningsproject zo veel mogelijk gedrukt wordt. Het moet mogelijk zijn om de 480 miljoen met 30 à 40 miljoen te verminderen, waarmee nieuwe projecten inzake sociale huisvesting kunnen worden gefinancierd. Ik wil er dan voor pleiten dat die middelen echt ten goede komen van maatschappijen die zich effectief tot de allerarmsten richten.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué. Ministre-Président.

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Monsieur le Président, l'interpellation m'étant adressée ainsi qu'à M. Tomas, nous nous sommes partagé le travail de la réponse. Pour ma part, je me bornerai à relever un certain nombre de questions, de constats qui ont été dressés en rapport avec le Plan régional de Développement. Donc, patience pour ceux qui désirent des informations plus précises sur le dossier du plan triennal. Mais par courtoisie, au lieu de mêler les réponses, je m'adresserai également à M. Debry.

Monsieur Debry, on ne peut nier que l'objectif contenu dans le PRD soit de maintenir, voire d'accroître, sur la base des chiffres que vous connaissez, la population à Bruxelles. Nous avons déjà dit souvent ici qu'à cet effet il fallait, bien entendu, peser sur les politiques dites qualitatives, qu'elles soient liées à

l'amélioration de l'ambience urbaine, des espaces publics, de la qualité des logements mais aussi accroître le nombre de logements, par des constructions nouvelles, par des rénovations ou par la division de logements en mauvais état.

Le PRD, qui prévoit et souhaite un accroissement de population d'ici l'an 2005, met donc en œuvre toute une série d'instruments. Le projet PRD qui avait été adopté fin 1993, avait défini des objectifs globaux d'ici l'an 2005, ce qui ne peut signifier en aucun cas, une linéarité ou une régularité année par année.

Raisonner de la sorte mènerait très vite à des excès: tous les trois mois, on va consulter les indices statistiques et on me reprochera de ne pas me situer dans le cadre du PRD mais dans les programmations de celui-ci. Il est évident qu'avant d'évoquer les résultats qu'engendrent nos politiques en fonction des objectifs du PRD, il faut que l'on puisse travailler sur un horizon d'un an ou deux.

Depuis 1989, le Gouvernement avait mis en place toute une série de politiques qui se sont intégrées dans le plan régional de développement.

Votre interpellation envisage deux axes de cette politique: la production de logements et l'accès au logement.

En ce qui concerne la production de logements, l'objectif du PRD est de 3 450 logements par an. Quatre mécanismes sont prévus pour aboutir à ce résultat: la construction de logements neufs: 2 250 logements; la récupération de logements abandonnés: 470 logements; la récupération de logements aujourd'hui occupés par des bureaux: 200 logements et la division de logements existants: 530 logements.

Premièrement, la construction de logements neufs. Suite aux enquêtes effectuées au cours du troisième trimestre de 1993, on a constaté que 4 300 logements étaient en chantier. Les prévisions des livraisons s'établissent comme suit: d'octobre 1993 à septembre 1994, 2 250 logements classiques et environ 600 logements dit résiduaires, soit 2 850 logements.

Deuxièmement, la production pour le premier trimestre de 1995 se chiffre à 2 800 logements en chantier, ce qui conduit à un chiffre de livraison pour la période allant de juillet 1994 à juin 1995 de 2 110 logements classiques et 360 logements résiduaires. Ces derniers comprennent les logements en seniories, les kots d'étudiants et les logements d'hôtes d'industries, soit un total de 2 570 logements.

Troisièmement, la prévision de logements entre juillet 1995 et juin 1996 indique une mise sur le marché de 1 830 logements classiques et 230 logements résiduaires, soit un total de 2 000 logements.

Pour les trois années observées, on constate que la part des constructions d'initiative publique est de 30 pour cent, se répartissant en 12 pour cent de logements conventionnés, c'est-à-dire encadrés d'une condition d'accès en matière de revenus, et 18 pour cent de logements publics.

Abordons maintenant les différents axes qui permettront d'aboutir aux résultats que nous souhaitons.

Concernant la récupération de logements abandonnés, pour la période 1990-1994, nous constatons que le nombre d'immeubles résidentiels à l'abandon a dimunué. Nous avons rendu public cet inventaire il y a à peu près un an. Il est le résultat de l'enquête réalisée par la Fondation Roi Baudouin et par le BRAL en 1994. Par extrapolation et à partir du moment où l'on a travaillé dans la zone de Bruxelles où la densité d'immeubles abandonnés était la plus forte, on peut estimer que 2 000 logements ont été récupérés sur le parc à l'abandon, soit environ 400 logements par an. Divers facteurs expliquent ce résultat: les taxes sur les immeubles abandonnés, une meilleure surveillance des règlements de police par les communes, un certain nombre de menaces faites au travers de mesures d'expropriation subsidiée que j'avais mises sur pied il y a trois ans et les effets de la conjoncture immobilière.

Pour ce qui concerne la récupération des logements occupés par des bureaux et l'augmentation du nombre de logements par la division d'immeubles résidentiels existants, les chiffres sont moins précis. Globalement, on observe des effets positifs mais je n'ose avancer des chiffres précis.

La production de logements a enregisté des résultats satisfaisants, mais elle reste soumise aux effets conjoncturels.

Quel est le rôle des acteurs publics? Il faut distinguer ceux qui agissent pour augmenter le parc de logements et ceux qui facilitent l'accès au logement.

Certains mènent simultanément des actions sur ces deux volets pour tout ou partie de leur programme.

L'augmentation du parc est d'abord le fait du logement social. L'objectif annuel du PRD est de 300 logements. Cet objectif social est atteint par la construction et la récupération de logements vides. Il s'agit de 1 530 logements pour la période de 1992 à 1995, soit 382 logements par an. N'oubliez pas, dans l'examen des chiffres, que l'augmentation du parc de logements est bien sûr fonction des constructions, mais aussi des récupérations sur logements vides dans le parc social.

En 1990, on comptait 1 200 logements sociaux vides et certaines sociétés ont fait des efforts particuliers pour récupérer des logements vides dans leur propre parc. Je pense à des sociétés de logement social de la ville de Bruxelles.

L'augmentation du parc est aussi le fait du logement des communes et des CPAS. L'objectif du PRD dans ce domaine est de 250 logements par an. Par ailleurs, via les opérations subventionnées par la Région, 893 logements construits ou récupérés sur des logements vides ont été réalisés pour la période de 1992 à 1995, soit 223 logements l'an.

J'en viens aux opérations des communes sur fonds propres qui, aujourd'hui, font l'objet d'investigations. Sur ce plan, je ne dispose pas de chiffres précis.

L'augmentation du parc est aussi due à la SDRB. L'objectif du PRD en ce domaine est, annuellement, de 200 logements. La SDRB a mis à ce jour sur le marché 560 logements pour la période de 1992 à 1994, soit 140 logements l'an.

Enfin, en ce qui concerne le parc conventionné hors SDRB, l'objectif du PRB était de 150 logements par an.

L'Observatoire de l'habitat est en train de procéder à des investigations en ce domaine. Un numéro spécial de cet Observatoire sera consacré prochainement à ce sujet. Là encore, les données actuellement disponibles seront précisées.

En ce qui concerne l'action du secteur public, l'amélioration de l'accès au logement est notamment le fait du Fonds du logement. L'objectif annuel du PRD est de 275 logements. Le Fonds a accordé des prêts relatifs à 1 324 logements pour la période de 1992 à 1995, soit 331 logements par an.

En ce qui concerne les primes à l'acquisition de logements sur plan ou de logements neufs, la Région a accordé, pour la période de 1992 à 1995, environ 1 600 primes, soit une moyenne de 400 primes par an.

L'accès au logement locatif est, quant à lui, le fait des ADILS — 1 700 allocations sont versées par an —, du Fonds du logment, où l'objectif du PRD est de 50 logements supplémentaires alloués à prix modérés. Pour la période de 1992 à 1995,

122 logements supplémentaires ont été mis en location par le Fond du logement, soit, en moyenne, 30 logements par an. Enfin, l'accès au logement locatif est le fait du logement social: 2 700 logements sont attribués en moyenne chaque année.

J'en arrive à la conclusion. J'ai annoncé que, périodiquement, nous ferions un rapport sur l'état d'avancement des objectifs du PRD. Je n'en donne ici que des fragments; l'Asssemblée voudra bien m'excuser de fournir trop de données chiffrées, mais je participe à ce débat en évoquant les objectifs du Plan régional de développement. Les Observatoires existants nous sont bien précieux pour analyser certains secteurs. Ces Observatoires et ce qui est mis en place dans leur sillage permettront de suivre et, le cas échéant, de moduler les politiques. De toute manière, nous ne pourrons faire l'économie d'un débat sur l'évolution des prix des loyers à Bruxelles et sur l'éventuelle réorientation des politiques acquisitives vers des politiques locatives, ce que j'ai d'ailleurs toujours souhaité.

J'ai ainsi réalisé, en guise d'introduction à l'intervention de M. Tomas relative à des dossiers plus particuliers, un état de la situation que je suis en mesure de vous communiquer aujourd'hui mais qui devra être complété par le résultat de certaines études en cours afin que nous puissions réellement disposer d'un tableau de bord évolutif du Plan régional de développement et de la manière dont il va permettre d'atteindre les objectifs qui ont été définis par le Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Tomas, Secrétaire d'Etat.

M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président. — Monsieur le Président, afin de structurer au mieux ma réponse à la seconde partie de l'interpellation de M. Debry, je parlerai d'abord du programme d'investissement triennal pour les trois années à venir et ensuite du projet particulier du Logement Molenbeekois «le Léopold II».

A la mi-décembre, j'ai demandé à la SLRB d'élaborer une modification du programme d'investissement triennal 1995-1997 et du programme d'investissements complémentaires 1995 qui avaient été approuvés par le Gouvernement le 9 mai 1995.

Quelques mois après mon entrée en fonction, j'ai en effet constaté que de nombreux projets inscrits dans le programme pour 1995 — initial ou complémentaire — ne pouvaient être mis en œuvre, comme prévu, en 1995. Les raisons de la non-exécution des projets sont pour l'essentiel liées à des problèmes rencontrés dans l'élaboration de leur dossier technique.

Afin d'utiliser tous les crédits disponibles avant la fin de l'année 1995, j'ai dû procéder à un déplacement des projets inscrits au programme complémentaire, et adoptés, vers le programme initial.

Il m'a dès lors paru opportun de modifier le programme d'investissement triennal, qui après moins d'un an d'existence, s'avérait dépassé par les faits.

J'ai demandé à la SLRB de respecter certains paramètres dans l'élaboration de la modification. Ainsi, les disponibilités budgétaires pour les trois années ont-elles été basées sur les montants inscrits au budget de 1996. Le programme s'étend jusque 1998. En outre, les projets qui sont repris devront être exécutés l'année de leur inscription.

Ce dernier point me paraît essentiel. S'il est vrai que, dans le secteur de la construction de logements, peuvent survenir des problèmes, qu'il est difficile d'anticiper, la SLRB sera chargée d'un suivi très précis des projets.

M. Michel Lemaire. — Ce n'est pas nouveau !

M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président. — Monsieur Lemaire, vous qui avez été précédemment administrateur, vous m'expliquerez comment la moitié des projets prévus dans le programme 1995 n'ont pas été exécutés.

Dans ce cadre donc, je demanderai à la SLRB de présenter des évaluations périodiques de l'état d'avancement des dossiers. Il est important de connaître les raisons de retards éventuels pour, le cas échéant, faire glisser un projet à la place d'un autre à l'intérieur du programme.

Au risque de me répéter, je dirai qu'il est essentiel que l'effort budgétaire à l'égard du logement social soit suivi d'effets. Le Gouvernement a, ce jeudi, pris acte, au-delà de sa décision relative au programme d'investissement triennal, de la liste des projets considérés par la SLRB comme réserve prioritaire en cas d'abandon ou de retard important d'un projet retenu au programme triennal. A tout moment, la SLRB doit être prête à substituer un projet à un autre.

En ce qui concerne l'élaboration du programme, il a été tenu compte de tous les projets inscrits dans le programme précédent, à l'exception de quatre projets. Pour deux d'entre eux, l'inscription ne se justifiait plus, l'exécution ayant eu lieu sur des crédits antérieurs. Quant aux deux autres, ils se trouvent inscrits dans la liste des projets considérés comme prioritaires.

M. Michel Lemaire. — Le «Rempart des Moines» en fait-il partie, Monsieur le Secrétaire d'Etat ?

M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président. — Oui.

M. Michel Lemaire. — Absolument pas, Monsieur le Secrétaire d'Etat, il est supprimé.

M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président. — Il figure dans les programmes placés en réserve prioritaire par la SLRB.

Le programme intègre également cinq nouveaux projets, répartis sur les trois années. Ce plan a été présenté par les organes directeurs de la SLRB et approuvé par son conseil d'administration. Certains membres de ce dernier font partie de notre assemblée et je suis surpris de constater que certains conseillers ont des états d'âme sur l'un ou l'autre dossier, alors qu'ils ont approuvé le plan en conseil d'administration.

Les projets localisés dans les zones prioritaires de rénovation — ZPR — sont majoritaires dans l'enemble du programme, ce qui répond bien à l'une des préoccupations inscrites dans le contrat de gestion entre la Région et la SLRB.

J'en viens maintenant à la seconde partie de ma réponse au sujet du Léopold II.

M. Michel Lemaire. — Vous n'avez pas dit, Monsieur le Secrétaire d'Etat, pourquoi le dossier du «Rempart des Moines» avait été déplacé, alors que je vous ai signalé que le Ville de Bruxelles imposait une astreinte dans le cas où ces logements ne seraient pas construits à la date du 31 décembre 1996. C'est une question précise à laquelle vous ne répondez pas, puisque vous passez à la deuxième partie de votre exposé.

M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président. — Cette question n'est pas à l'ordre du jour et vous m'interrogerez à ce sujet lors d'une autre séance. Je m'informerai auprès de la Société régionale du logement. Vous semblez dire que je déplace les dossiers...

M. Michel Lemaire. — Nous réagissons parce que nous pensons au précédent du Logement Molenbeekois, Monsieur le Secrétaire d'Etat.

M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président. — Ce dossier du Léopold II fait partie des cinq nouveaux projets introduits dans le programme.

C'est à ma demande que ce projet a été réexaminé par la SLRB. Il avait déjà fait l'objet d'une demande de la SISP «Le Logement Molenbeekois» à la fin de l'année 1994. A ce moment-là, il avait été mis en réserve, faute de disponibilités budgétaires.

Le dossier Léopold II a fait l'objet de plusieurs examens au sein du conseil d'administration de la SLRB. Plusieurs notes d'information complémentaires ont été demandées à la SISP. Le Logement Molenbeekois et ont été mises à la disposition des administrateurs. Tout cela a abouti à l'approbation du projet par le conseil d'administration de la SLRB, et son intégration dans le programme triennal.

En ce qui concerne la problématique des charges d'urbanisme que M. Debry soulève à propos du dossier du Léopold II, je souhaiterais faire un bref résumé de l'évolution de ce concept, qui a connu depuis sa création trois périodes différentes.

La première période date du début des années 1980. Les pouvoirs publics commencent alors à obliger ponctuellement les promoteurs de bureaux à réaliser en contrepartie de l'octroi du permis d'urbanisme un certain nombre de logements. C'est le principe de la compensation.

Suit une seconde période où la pratique est intégrée dans les plans particuliers d'affectation du sol. Le dossier qui fait l'objet de votre interpellation date de cette période.

Enfin, la réglementation liée à la troisième période — circulaire ministérielle datant d'avril 1995 — dans laquelle nous nous situons actuellement, précise que la charge d'urbanisme imposable lors d'un permis d'urbanisme pour un complexe de bureaux ou un hôtel doit viser trois objectifs : la réalisation de logements à céder gratuitement à un pouvoir public, la réalisation de logements conventionnés en termes de revenus pour les occupants et en termes de surfaces habitables et la réalisation d'espaces publics.

Libre à vous, Monsieur Debry, de critiquer le principe de l'opération dans son aspect lié aux charges d'urbanisme; il n'en reste pas moins que, dans le courant de cette année, 96 logements seront mis à la disposition des locataires, 27 pour cent d'entre eux auront trois, quatre ou cinq chambres, ce qui correspond à un besoin réel sur le marché locatif social actuel, en particulier dans ce type de quartier.

Les documents du Logement Molenbeekois ont permis de clarifier le prix de la construction, qui doit évidemment tenir compte de l'ensemble des mètres carrés construits, commerces et parkings compris. Ainsi, on ne s'éloigne pas du prix moyen au mètre carré d'appartement rencontré dans le secteur du logement social.

Il n'est dès lors nullement question d'impact négatif sur les loyers qui seront demandés.

Les simulations du Logement Molenbeekois font apparaître des loyers de base allant de 9 000 francs pour un appartement à une chambre à 20 000 francs pour un appartement à cinq chambres, ce qui correspond à la moyenne du secteur pour de nouvelles constructions.

En ce qui concerne la convention entre le Logement Molenbeekois et le promoteur, elle sera revue en fonction de la décision du conseil d'administration de la SLRB. Il est cependant important de garder à l'esprit que cette convention permettait à la société locale de se désengager sans frais en cas de refus de la Région d'approuver le projet.

Sans revenir sur le débat de principe des charges d'urbanisme, il faut cependant souligner que la perte pour l'opérateur avoisine un montant de 200 millions de francs.

M. Michel Lemaire. — Comment ça?

M. Philippe Debry. — Le problème n'est pas là!

M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président. — L'opération permet au Logement Molenbeekois de se porter acquéreur de 96 logements sociaux situés boulevard Léopold II. L'implantation de ces logements contribuera à revitaliser le site et permettra d'y assurer une mixité sociale.

Dans la mesure où ceci correspond à la volonté de la Région, de la commune de Molenbeek et de la société locale concernée, que les conditions d'achat de ces logements sociaux ont été longuement analysées et discutées au sein de la SLRB et approuvées par son conseil d'administration, je ne vois vraiment aucune raison qui me pousserait à refuser l'inscription de ce projet dans le programme triennal. Ce programme a été approuvé par le Gouvernement. Les logements seront disponibles dans quelques mois. Personnellement, je m'en réjouis. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. Michel Lemaire. — Comment pouvez-vous expliquer que le promoteur perde 200 millions de francs dans cette opération?

M. le Président. — La parole est à M. Debry.

M. Philippe Debry. — Monsieur le Président, je regrette que le Ministre-Président ne soit plus parmi nous. Je le remercie néanmoins pour sa réponse précise.

Je ne partage pas son avis à propos de tous les chiffres qu'il a fournis. Je conviens néanmoins qu'il est parfois difficile d'évaluer de la même manière une réalité qui n'est pas toujours très claire. Je ne polémiquerai donc pas sur cet aspect.

Ceci met en évidence la nécessité de disposer d'outils performants permettant l'évaluation du PRD, de son application et du suivi global de la situation immobilière à Bruxelles.

Le Ministre-Président a voulu donner une image rassurante, mettant notamment en avant les secteurs qui fonctionnent bien. Je constate qu'il ne m'a toutefois pas contredit à propos de certains chiffres prouvant qu'un déficit marquant existe bien.

A cet égard, je relèverai plus particulièrement le problème du logement conventionné et des charges d'urbanisme dans lequel le projet du Logement Molenbeekois s'insère. A ce sujet, je confirme les chiffres que j'ai avancés, rectifiant ainsi ceux cités par le Ministre-Président. Le PRD indique bien 430 logements par an. On est très loin du compte!

Concernant le projet du Logement Molenbeekois, je regrette tout d'abord que le Ministre-Président, qui est à la fois le garant du PRD et de la déclaration gouvernementale et l'ancien Ministre de l'Aménagement du Territoire qui a institué les charges d'urbanisme n'ait pas répondu à la question principale: à quoi servent les charges d'urbanisme? Les pouvoirs publics doivent-ils racheter au «grand capital» les logements que ce dernier construit?

Je constate que seul M. Tomas a défendu ce projet à la tribune. Vous aurez remarqué que les avis sont pour le moins

réservés, tant au sein des partis de la majorité que de ceux de l'opposition. Il semblerait que des problèmes de communication existent entre certains administrateurs de la SLRB et les groupes politiques de notre assemblée. En tout cas, je constate que ce qui a été voté au sein du Gouvernement et à la SLRB ne recueille pas l'enthousiasme de cette assemblée.

Comme M. Lemaire, je me permets de contester vos affirmations concernant le critère de faisabilité.

Même s'il n'y avait pas ce que j'appelle le hold-up du Logement Molenbeekois sur le programme d'investissements et, en particulier, sur les moyens disponibles pour l'année 1996, je doute fort que rien n'aurait pu se faire. Cet argument a souvent été employé, à tort et à travers, pour justifier le report de certains projets que, politiquement, on souhaitait refuser pour faire passer d'autres projets pour des raisons politiques. Permettez-moi de rappeler que les projets ajoutés sont, d'une part, 480 millions pour la commune de Molenbeek et, d'autre part, 440 millions pour les quatre autres projets cités, pour le Foyer Schaerbeekois et pour Woluwe-Saint-Lambert. Comme par hasard, il s'agit de sociétés et de communes dominées par le PS d'une part et par le PRL-FDF d'autre part. Je ne crois pas au hasard en ce qui concerne l'ordre de grandeur de ces deux montants et j'affirme que ce ne sont nullement des critères de faisabilité ou techniques, mais bien des critères politiques qui ont modifié le programme triennal en programme quadriennal. J'aimerais savoir qui pourrait contredire cela !

M. Michel Lemaire. — M. Hasquin peut-être !

M. Philippe Debry. — En effet, peut-être M. Hasquin qui est Président d'une des sociétés bénéficiaires de la manne régionale avec un projet parachuté ! Nous verrons bien si ces projets sont réellement faisables et ce, plus rapidement que ceux prévus depuis de nombreuses années.

Je terminerai par le problème des charges d'urbanisme. La philosophie de ces charges est de compenser une plus-value accordée à des promoteurs privés pour l'octroi d'un permis de bâtir qui leur apporte des bénéfices importants, en particulier lorsqu'il s'agit de la construction de bureaux. Il s'agit donc d'une charge: on impose au promoteur de construire du logement ou de rénover un espace public ou de donner des logements aux pouvoirs publics. Je constate que cette charge d'urbanisme est ici totalement supprimée par les pouvoirs publics qui l'avaient eux-mêmes imposée.

Il s'agit d'un cadeau incroyable au grand capital et je suis heureux de voir que le parti socialiste — qui, soyons clairs, est à l'origine de toute cette affaire — se fait ici l'allié du grand capital. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO et PSC.)*

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

INTERPELLATIE VAN DE HEER GUY VANHENGEL TOT DE HEER HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, BETREFFENDE «HET VOORNEMEN VAN DE MINISTER OM WEKELIJKS EEN HALVE PAGINA TE BESTEDEN AAN STEDEBOUWKUNDIG NIEUWS IN HET FRANSTALIGE HUIS-AAN-HUIS-RECLAMEBLAD *VLAN*»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL TOT DE HEER HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER EN DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, RENOVATIE, NATUURBEHOUD EN OPENBARE NETHEID, BETREFFENDE «AANKONDIGINGEN IN HET WEEKBLAD *VLAN*»

Bespreking

INTERPELLATION DE M. GUY VANHENGEL A M. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, CONCERNANT «L'INTENTION DU MINISTRE DE CONSACRER CHAQUE SEMAINE UNE DEMI-PAGE A DES INFORMATIONS URBANISTIQUES DANS LE TOUTES-BOITES PUBLICITAIRE FRANCOPHONE *VLAN*»

INTERPELLATION JOINTE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL A M. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT ET DIDIER GOSUIN, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA RENOVATION, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE, CONCERNANT «DES ANNONCES PUBLIEES DANS L'HEBDOMADAIRE *VLAN*»

Discussion

De Voorzitter. — De heer Vanhengel heeft het woord voor het ontwikkelen van zijn interpellatie.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Voorzitter, wij naderen het middaguur en ik zal dan ook proberen zo kort mogelijk te zijn.

Mijnheer de Minister, ik ben bijzonder blij dat ik mij voor de eerste keer tot de nieuwe baas van de Brusselse Regering mag wenden. Inderdaad, wij hebben wel Minister-President Picqué, maar voor wie de Brusselse politiek aandachtig volgt, is het nu duidelijk: naast de Minister-President hebben wij een echte «patron» met name uzelf, Mijnheer Hasquin.

Ik ben er bovendien over verheugd dat er een nieuwe wind in de Brusselse Regering waait in vergelijking met de vorige regering. Dat was onvermijdelijk: er moest orde op heel wat zaken worden gesteld. Dat u zich dat hebt voorgenomen, doet ons plezier, mijnheer Hasquin.

Over de verhouding tussen de Brusselse Regering en het verenigingsleven in het algemeen hoef ik niet meer uit te weiden. Daarover hebben wij van morgen reeds een uitvoerig debat gevoerd naar aanleiding van de interpellaties terzake van de heer Harmel en mevrouw Nagy. Ik heb toen heel wat filosofische beschouwingen kunnen aanhoren over hoe het verenigingsleven te benaderen, welke zijn rol is en hoe de verhouding moet zijn tussen de politieke macht en dat verenigingsleven. Ik heb de indruk dat er tijdens die uiteenzettingen, die ik ten zeerste heb gewaardeerd, heel wat nuttige verduidelijkingen werden verstrekt.

Ik zal het hier hebben over een meer praktisch en tastbaar gegeven dat eveneens een onderdeel is van uw nieuwe politiek, Minister Hasquin, met name de manier waarop u denkt de Brusselse bevolking te moeten informeren over openbare onderzoeken op het grondgebied van de 19 Brusselse gemeenten. Ik heb vastgesteld dat u — dat was ook de ondertoon van het vorige debat — hier nogal brutaal en hard bent tegenaan gegaan. Ik begrijp wel, Mijnheer de Minister, dat u zo snel mogelijk veranderingen op het terrein voor het publiek wil zichtbaar maken. Ik waarschuw u er echter voor niet onvoorbereid en ondoordacht te werk te gaan.

U speelt blijkbaar ook bijzonder snel op de bal, want nog vóór ik mijn interpellatie kon houden, hebt u mij een brief geschreven waarin u een deel van de kritieken die ik wens te formuleren, probeert te weerleggen.

Mijnheer de Voorzitter, ik kom nu tot de grond van de zaak. De Minister heeft beslist de bestaande procedure om de Brusselse bevolking te informeren over openbare onderzoeken, te vervangen door een nieuwe die erin bestaat de informatie te publiceren in het bus-aan-bus verspreide reclameblad *Vlan*. Graag vernam ik of het hier gaat om een persoonlijk initiatief, dan wel om een beslissing van de hele Regering.

Voorts is mijn uiteenzetting ingedeeld rond vier aspecten: het inhoudelijke aspect, het vormelijke aspect, het probleem van de distributie en de kostprijs. Als een rode lijn zal ik ook geregeld verwijzen naar de taalwetgeving die mij zeer na aan het hart ligt en waarmee dit initiatief in strijd is.

Wat de inhoud betreft, was het zo dat tot nu toe de berichten over openbare onderzoeken werden gepubliceerd in de bladen van *BRAL* en *Inter-Environnement*, respectievelijk *Alert* en *Quartier*. Wanneer men van die methode afstapt, dan moet men zich de vraag stellen voor wie de informatie bedoeld is. Moet zij de hele Brusselse bevolking bereiken of richt zij zich tot specifieke doelgroepen? De inlichtingen waarvan hier sprake is, zijn vooral interessant voor architecten- en ingenieursbureaus en stedebouwkundigen, enerzijds, en de Brusselaars die in de onmiddellijke buurt wonen van een terrein waarvoor een openbaar onderzoek wordt ingesteld, anderzijds. Nu is mijn vraag of het publiceren van de openbare onderzoeken in het bus-aan-bus-verspreide blad *Vlan* dat een oplage heeft van 400 000 exemplaren verdeeld over het hele grondgebied, wel de juiste manier is om de beide doelgroepen die de Minister wenst te bereiken, aan te spreken. Mijns inziens is dit blad niet het juiste instrument.

Overigens is het grote publiek geïnteresseerd in andere zaken. Het grote publiek dat de Minister wenst te bereiken, is vooral geïnteresseerd in een algemeen inzicht in de regelgeving terzake, die bijzonder ingewikkeld is. Het grote publiek is nog meer geïnteresseerd in de snelle afhandeling van zijn dossiers door de bevoegde diensten van het Brusselse Gewest. Ik weet wel, Mijnheer de Minister, dat u, wat dat betreft, publiekelijk — dat heb ik ik toch gelezen in de krant —, beterschap hebt beloofd. In ieder geval heb ik daar op het terrein nog niets van gemerkt. Ik ken een tiental personen wier dossier reeds een jaar tot anderhalf jaar op de diensten van stedebouw van het Brusselse Gewest blijft liggen en waarin blijkbaar geen vooruitgang wordt geboekt.

Mijnheer de Minister, als u dan toch de Brusselaars via *Vlan* op de hoogte wenst te brengen van de lopende openbare onderzoeken, dan moet u, mijns inziens, eerst algemene informatie verstrekken over de regelgeving, zodanig dat de inwoners weten hoe alles werkt. De Brusselaars bewijst u een nog grotere dienst wanneer u het probleem van de al te lange behandelingstermijnen van de dossiers oplost.

Ondertussen is er toch al iets gebeurd: in *Vlan* verschijnt nu al drie tot vier weken lang — hiermee kom ik tot mijn opmerkingen over de vorm — op bladzijde 13 of 14 dit bericht. *(De heer Guy Vanhengel toont de desbetreffende bladzijde.)* Deze advertentie, die mij doet denken aan de overlijdensberichten die in zuiderse landen aan de muur van kerken worden uitgehangen, wordt omkaderd door een mooie zwarte band en waarschuwt de lezers dat er binnenkort op die bladzijde berichten zullen verschijnen. Dit heeft niets te maken met professionele voorlichting zoals men dat van een moderne overheid mag verwachten. Sta mij toe hier even mee te lachen. Mijnheer de Minister, indien u echt van plan bent zo te werk te gaan, dan bent u op de verkeerde weg, want dit slaat echt nergens op.

Ik kom nu tot mijn opmerkingen in verband met het probleem van de distributie. De verenigingen die zich daarmee bezig houden, hebben u al laten weten dat het bus-aan-bus-verspreide blad *Vlan* onder meer personen wordt verdeeld dan de doelgroepen voor wie deze informatie eigenlijk bestemd is. Erger is — als u dan toch zegt dat u alle Brusselaars wil bereiken — dat het blad niet bij elke Brusselaar in de bus komt. In de centrumgemeenten bijvoorbeeld zijn er hele wijken die het blad niet ontvangen.

Het allerergste naar ik meen is wel dat *Vlan* zich richt tot een eentalig Franstalig publiek. Dit is een Frans blad. Mijnheer de Minister, u zorgt werkelijk voor een primeur in de Belgische politiek. Ik verklaar mij nader. Ik heb zo net het boekje van Anja Detandt gelezen, uitgegeven door de VUB waarin zij onderzoekt hoe de taalwetgeving in de Brusselse instellingen wordt toegepast. Welnu, nergens in dit boekwerk is er sprake van een dergelijke overtreding van de taalwetgeving die u van plan bent te begaan.

Het kan toch niet dat u zich tot de Nederlandstalige bevolking van Brussel wendt via een Franstalig blad. Het is alsof u een Regeringsmededeling in beide landstalen doet, ze enkel via de RTBF uitzendt en daarna beweert dat u de Vlamingen heeft bereikt omdat u ze ook in het Nederlands heeft uitgesproken.

Mijnheer de Minister, u weet zeer goed dat de RTBF niet het kanaal is waarlangs de Vlamingen zich informeren over wat er in België gebeurt. U zorgt voor een primeur. U doet op een niet eerder geziene manier de taalwetgeving geweld aan.

Namens mijn VLD-Collega en mijzelf vestig ik er uw aandacht op dat, indien u er niet voor zorgt dat binnen de kortste keren het probleem wordt opgelost, wij bij de gepaste instanties klacht zullen indienen om ervoor te zorgen dat u niet verder in die richting kan werken.

Een ander element is dat de advertenties geen enkele informatie bevatten, tenzij een aankondiging dat er misschien later informatie zal worden gegeven. Graag vernam ik van de Minister of voor de advertenties reeds werd betaald. Indien het antwoord positief is, dan heeft u in feite het bus-aan-bus-blad *Vlan*, uitgegeven door een welstellende commerciële instelling, gesubsidieerd, wat dit blad niet nodig heeft.

Zo kom ik tot het probleem van de kostprijs van de publicatie. Ik weet wel dat de Minister doeltreffend te werk wil gaan en de enkele miljoenen die hij in *Alert* en *Quartier* investeerde, beter wil gebruiken. Ik wil erop wijzen dat er in de begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest een bedrag van acht miljoen is ingeschreven voor een publicatie met de naam *Brussels Today* waarin artikels verschijnen in het Engels, het Nederlands en het Frans. Luidens een antwoord op een schriftelijke vraag wordt dat blad verspreid in hotels. Wat daarvan het nut is, is mij niet erg duidelijk. Ik heb wel gezien dat er geregeld foto's van Ministers, die dan vaak in het zonnetje worden gezet, in prijken. Ik hoop dat de Minister met dezelfde doortastendheid en efficiëntie zal tewerk gaan wanneer hij een analyse maakt van het nut van die acht miljoen die aan *Brussels Today* worden besteed.

Naast alle beschouwingen omtrent inhoud, vorm, doelgroep en gerichtheid van het initiatief van de minister is het voor ons het meest van belang dat hij gevoelig is voor de rechten van de Brusselse Vlamingen. Het stoort mij aan een liberaal Collega in de Regering te moeten zeggen dat hij volgens mijn aanvoelen niet erg gevoelig is voor deze materie, dat hij niet echt bekommerd is om de Vlaamse minderheid in Brussel en nogal gemakkelijk initiatieven neemt die de Vlaamse minderheid hinderen. Ik vraag de Minister in de toekomst meer tactvol te zijn, zulke dingen te vermijden en de Vlamingen op een correcte wijze te informeren. Er zijn op de markt media die daarvoor perfect geschikt zijn.

Ik wil er ook op wijzen dat de kritiek die wij hier formuleren niet alleen van ons komt, maar ook van de coalitiepartners in de Regering. Ik heb met voldoening vastgesteld dat de heer Gatz van de Volksunie, nadat ons interpellatieverzoek was ingediend, een persmededeling heeft verspreid waarin hij onze argumentatie volkomen overneemt.

Ik waarschuw de Minister voor wat er in verband met deze problematiek van de kant van de CVP naar voren kan komen. Hij weet dat, wanneer de VLD een probleem ankaart en de Volksunie op onze kar springt, CVP-fractieleider Vandenbossche voor

de door ons aangehaalde redenen het ontslag van een Minister eist. *(Applaus.)*

De Voorzitter. — De heer Lootens-Stael heeft het woord voor het ontwikkelen van zijn toegevoegde interpellatie.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, op enkele punten kan ik de heer Vanhengel bijtreden. Ik wil echter eerst de naakte feiten nader bekijken, voor zover die bij bepaalde leden nog niet mochten gekend zijn. In het weekblad *Vlan* van 17 januari 1996 stond op bladzijde 22 een advertentie van een halve bladzijde groot van het Bestuur Ruimtelijke Ordening en Huisvesting en het Brussels Instituut voor Milieubeheer waarin wordt aangekondigd dat voortaan elke week de halve pagina zal worden ingehuurd voor het verspreiden van mededelingen. Deze advertentie is weliswaar tweetalig, maar verschijnt in een eentalig Frans blad dat niet nalaat geregeld de Vlamingen te beschimpen. Bovendien wil Minister Hasquin in het reclameblad *Vlan* wekelijks een halve pagina stedebouwkundig nieuws laten afdrukken ter vervanging van de nieuwsberichten uitgegeven door *BRAL* en *Inter-environnement.*

Ik stel vast dat dit een zoveelste arrogante provocatie is die Minister Hasquin richt aan het adres van de Vlamingen. Na zijn schandelijke uitspraken in *Carrefour* en na het oprichten van zijn Raad voor Franstaligen in de rand van Brussel, waar hij overigens niets te zoeken heeft, gebeurt nu dit. Met alle mogelijke middelen zet hij de Brusselse Vlamingen buiten spel. Het is meer dan duidelijk. Hij is geen Brussels minister, hij is de Minister van een bepaalde Francofiele en tegelijkertijd Vlaamshatende kaste. Hij vertegenwoordigt slechts een klein gedeelte van de Brusselse bevolking. Het overgrote deel van de bevolking draait dergelijke wansmakelijke show-nummertjes de rug toe. Een en ander in dit dossier verbaast ons. De Ministers Gosuin en Hasquin handelden volledig op eigen houtje. De andere leden van de Brusselse Regering werden niet gecontacteerd. Met andere woorden, één partij, PRL-FDF legt haar dictaat op en zal, zoals het de heren Ministers goeddunkt, de bevolking informeren.

De heer Jean-Pierre Cornelissen. — U wordt nu toch belachelijk.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Het is dus niet meer de Regering die beslissingen neemt, maar wel de PRL-FDF federatie van Brussel.

Mijnheer Cornelissen, ik illustreer dat met het feit dat bepaalde persberichten aangaande deze aangelegenheid ondertekend zijn door de PRL-FDF federatie van Brussel.

Het getuigt evenmin van een democratische ingesteldheid dat de Ministers dergelijke beslissingen nemen, volgens *Vlan* van 24 januari is het contract reeds getekend, zonder dat er enig democratisch debat wordt gevoerd over de zin of de onzin van de gevolgde methode. Als verlichte despoten nemen zij beiden, spelend onder hetzelfde partijhoedje, beslissingen die onomstootbaar blijken vast te staan. Tevens opmerkelijk is dat een van de argumenten om in *Vlan* te adverteren in plaats van de bevolking via *Alert* en *Quartier* op de hoogte te brengen van wat er in Brussel gebeurt, luidt: « Wij moeten de autonomie van de administratie respecteren. » Dat is zeer opmerkelijk wanneer men weet dat het eigenlijk de bedoeling is dat een lid van het kabinet de informatie opstelt. Mijns inziens is er een groot onderscheid tussen, enerzijds, de administratie en, anderzijds, het kabinet. Het lijkt er sterk op dat er hier leugenachtig tewerk wordt gegaan. Verbazingwekkend is ook dat op een ogenblik waarop iedereen spreekt over de kloof tussen de politiek en de burger, de heren Ministers de rol van *BRAL* en *Inter-environnement* accapareren. Iedereen weet dat de informatie in *Alert* en *Quartier* van dichtbij de burger, van de basis komt.

Nu zal de Minister hetzij een kabinetsmedewerker, hetzij de « autonomie » administratie laten bepalen wat er in Brussel gebeurt en kan gebeuren. Wat dicht bij de mensen was, haalt men weg, terug naar de ivoren torens van kabinetten en administratie. We mogen gerust zeggen dat het een omgekeerde wereld is en wij blijven ons verbazen. *BRAL* en *Inter-environnement* worden voor hun jarenlange inzet vriendelijk — of eigenlijk onvriendelijk — bedankt en als klap op de vuurpijl worden nu ook hun subsidies verminderd.

Het zal de Minister niet ontgaan zijn dat de Vlaamse tegenhanger van *Vlan* het weekblad *Deze Week in Brussel* is en het ligt dan ook voor de hand dat de Brusselse Vlamingen via dit laatste tijdschrift worden geïnformeerd en niet via *Vlan*, dat velen onder hen niet eens lezen.

In deze zaak rijzen dan ook een aantal vragen. Een eerste vraag wil ik stellen aan de Vlaamse Ministers van deze Regering. Wat zullen zij doen om dit schandaal te verhinderen?

Hebben de Ministers Hasquin en Gosuin vooraf advies gevraagd aan de Vaste Commissie voor Taaltoezicht? Ik durf met een aan zekerheid grenzende waarschijnlijkheid op deze vraag een negatief antwoord geven. Heeft de Minister er in verband met de kostprijs al bij stilgestaan dat vele tienduizenden Brusselaars resoluut alle reclame in hun brievenbus weigeren? Heeft hij er al aan gedacht dat *Vlan* niet wordt rondgedeeld in Brussel-Stad?

Wie moet uiteindelijk de informatie opstellen? Wordt het iemand van het kabinet of van wat men noemt de « autonome » administratie? Over welke nieuwe samenwerkingsvormen wordt er nu onderhandeld? Uit de pers verneem ik immers dat er nieuwe samenwerkingsvormen met *Vlan* op komst zijn. Is Minister Hasquin inderdaad van oordeel dat Nederlandstaligen maar Frans moeten leren, zoals ik lees in *Het Nieuwsblad* van 18 januari? Indien dit klopt, vindt de Minister deze uitspraak dan tactvol of past zij in zijn anti-Vlaams imago?

Ik hoop dat de Minister op al mijn vragen en opmerkingen een duidelijk antwoord zal geven en dat in dit dossier het gezond verstand het zal halen op de blinde haat tegenover alles wat Vlaams is.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Goovaerts.

De heer Leo Goovaerts. — Mijnheer de Voorzitter, mag ik even opmerken dat indien de Minister nog iets in het Nederlands publiceert, er dan geen taalfout mag in voorkomen en dat de tekst niet geschreven mag zijn door iemand die wel Nederlands kent, maar het niet kan schrijven.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Gatz.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, bij mijn vorige uiteenzetting vanmorgen was ik bezorgd, nu ben ik verontrust. Verontrust, Mijnheer de Minister, over uw plannen om vanaf deze maand in het huis-aan-huis-blad *Vlan* om de twee weken een advertentie te plaatsen met uw berichtgeving over stedebouw en ruimtelijke ordening. Nogmaals, ik betwist uw bevoegdheid niet en op zich is een ruimere verspreiding van deze berichtgeving zeker geen slecht idee, maar deze beslissing moet wel worden gezien in de relatie tot de verantwoordelijkheid die u nog aan het verenigingsleven wil geven, een onderwerp waarover wij zo juist hebben gedebatteerd. Ik neem aan dat de kritische houding die de twee vorige « boodschappers », *BRAL* en *Inter-Environnement*, soms ten opzichte van uw beleid aannamen, u als liberaal democraat moeilijk kan storen. Men kan het de Brusselse burgers en verenigingen immers niet kwalijk nemen dat zij een gezonde houding van wantrouwen hebben tegenover het Brussels beleid van ruimtelijke ordening, dat pas met het ontstaan van dit Gewest een

beetje geloofwaardiger werd, maar dit zeker niet was de dertig jaar voordien.

Het wordt dus *Vlan*. Zoals reeds is aangehaald, heeft dit blad een handicap: hoewel de oplage hoog is, wordt het eerder selectief verspreid. Een aantal wijken en stadsdelen worden systematisch niet bediend en is het toeval dat het hier meestal de meer kansarme wijken betreft? Zijn sommige burgers het dan waard geïnformeerd te worden en andere niet? Kan een overheid het zich veroorloven om sommige groepen in de samenleving bewust anders te behandelen? Het Arbitragehof en de Raad van State hebben ter zake een uitgebreide jurisprudentie ontwikkeld. Ik vraag me dan ook af of de regering dit structurele informatieprobleem zal verhelpen.

Het is dus *Vlan*. Alleen *Vlan*? U moet toch toegeven, Mijnheer de Minister, dat *Vlan* geen tweetalig, maar een Franstalig blad is, wat op zichzelf natuurlijk geen schande is. Het is dus niet geschikt om Nederlandstalige Brusselaars te informeren. Reclame en advertenties zijn bijna uitsluitend Franstalig, de redactionele bijdragen en de lezersbrieven zijn enkel in het Frans geschreven en bovendien — het spijt me dat te moeten zeggen — zijn ze niet altijd vleiend voor de Vlamingen. Ik zie geen enkel probleem, indien *Vlan* een echt tweetalig blad zou worden, maar daarover wordt op het ogenblik niet gesproken. Wanneer u dus voor *Vlan* kiest, verwacht ik van de regering dat Vlaamse Brusselaars en Brusselse Vlamingen de informatie via Nederlandstalige kanalen ontvangen. Vandaar onze duidelijke vraag om bijvoorbeeld ook in *Deze Week in Brussel* te adverteren. Mijnheer de Minister, wie een beroep doet op ons gevoel om ons als goede Brusselaars te gedragen, moet ten minste de politieke eerlijkheid hebben om ons in onze eigenheid en specificiteit te eerbiedigen en te respecteren.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Garcia.

De heer Robert Garcia. — Mijnheer de Voorzitter, u kunt niet ontkennen dat ik mij in mijn uiteenzettingen en in mijn algemene houding steeds bezorgd heb getoond ten eerste, voor de goede werking van de Brusselse instellingen en de uitbouw van ons Brussels Gewest en ten tweede, voor het naast elkaar bestaan en zelfs het samenwerken van Franstaligen en Nederlandstaligen in ons Gewest. Onder dit laatste begrijp ik vooral de samenwerking tussen Franstaligen en Nederlandstaligen in de Gewestinstellingen op het vlak van gewestmateries, maar ook een goede samenwerking tussen Franse en Vlaamse Gemeenschapscommissie. Daarom is het steeds mijn standpunt geweest — en dat blijft zo — dat de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie inhoudelijk gestoffeerd moet worden.

Mijnheer de Minister, ik ben echter bijzonder ongerust over de evolutie van de jongste maanden.

Sinds het begin van het nieuwe politieke jaar stel ik immers vast dat aan Franstalige kant een aantal initiatieven worden genomen die niet alleen de Vlamingen storen, maar zelfs storend zijn voor de Gewestinstellingen zelf. Ik zal hierop niet diep ingaan, maar geef u enkel de volgende voorbeelden. In de begroting van de Franse Gemeenschapscommissie werden wijzigingen aangebracht die zeer storend zijn voor de goede werking van het Gewest en dan heb ik het nog niet over de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Bovendien hebben wij deze week in het uitgebreid Bureau overlegd om een consensus te bereiken over de gebouwen waarnaar we zullen verhuizen, maar ik verneem zopas dat aan Franstalige kant initiatieven werden genomen waarover binnen het Gewest zelfs geen overleg is gepleegd, die er zelfs niet besproken werden. Nu worden we met de kwestie van *Vlan* geconfronteerd. Iedereen in deze zaal weet dat de *Vlan* door Nederlandstaligen niet wordt gelezen, dat het zelfs niet door veel Franstaligen wordt gelezen, toch niet in verhouding tot de oplage van het blad.

Mijnheer de Minister, uw beslissing inzake *Vlan* is voor alle Vlamingen, zelfs voor de meest gematigden, totaal onaanvaardbaar. Ik vraag u, ik maan u aan, ieder contact met *Vlan* te stoppen, geen enkele betaling meer aan dit blad te doen en uw beslissing op te schorten tot u een ander sluitend voorstel hebt uitgewerkt, waarbij *Vlan*, indien u dat nodig acht, nog op de een of andere manier kan worden betrokken. In dat voorstel moet dan worden gegarandeerd dat zowel de Vlaamse als de Franstalige bevolking van Brussel, met andere woorden de totale Brusselse bevolking waarvoor u en ik en wij allen verantwoordelijk zijn, als betrokken partij erkend wordt. Als u aan deze vraag niet in de eerstkomende dagen tegemoet komt, dan zal ik als voorzitter van de Vlaamse Gemeenschapscommissie deze aangelegenheid voorleggen aan het Bureau van de RVG. Ik verwittig u nu al dat ik alle fracties van deze commissie zal vragen over meerderheid en oppositie heen gezamenlijk reacties uit te lokken. Ik zal aandringen op beslissingen van de RVG die dan naar het Gewest en naar de Franse Gemeenschapscommissie zullen worden verzonden met verzoek tot onmiddellijke bespreking en tot mogelijke neerlegging van klachten. In ieder geval zullen alle rechtsmiddelen worden uitgeput.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Voorzitter, ik wil erop wijzen dat wij hier te maken hebben met een zeer belangrijk politiek feit.

De Voorzitter. — Wij hebben dat wel begrepen, mijnheer Vanhengel.

De heer Guy Vanhengel. — Het is niemand minder dan de Voorzitter van de Vlaamse Gemeenschapscommissie en tevens lid van een fractie van één van de meerderheidspartijen, die hier deze verklaring aflegt.

De heer Robert Garcia. — Mag ik hieraan nog toevoegen, Mijnheer de Voorzitter, dat ik de laatste woorden heb uitgesproken in mijn hoedanigheid van Voorzitter van de Vlaamse Gemeenschapscommissie, even goed en eigenlijk nog veel meer dan in mijn hoedanigheid van lid van deze Raad? *(Rumoer in de zaal.)*

M. Paul Galand. — Aussi en tant que membre de la majorité! C'est indissociable.

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Grouwels.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mijnheer de Voorzitter, ik sluit mij uiteraard aan bij wat hier reeds is gezegd door de heer Vanhengel en door de Voorzitter van de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Voor een goede en doelgerichte werking inzake de huisvesting, de ruimtelijke ordening en de stadsvernieuwing en voor een betere informatie daaromtrent aan de bevolking is het natuurlijk veel beter gebruik te maken van de kanalen die door iedereen reeds zijn gekend en worden gelezen. Daarvoor is *Vlan* dus zeker niet geschikt. Het wordt niet overal bedeeld en nog veel minder gelezen, tenzij tijdens het schillen van de aardappelen. *(Gelach.)* *Vlan* is op het ogenblik een Franstalig blad en niemand ziet daarin snel verandering komen. Ik sluit mij dan ook volkomen aan bij wat andere raadsleden hebben gezegd over de toepassing van de taalwetgeving.

De Vlamingen moeten worden geïnformeerd op een eigen wijze en via eigen kanalen. Verder laat ik het aan de Minister zelf over om uit te zoeken hoe dat precies moet gebeuren, via regionale bladen, dan wel via een gratis verspreiding van *Alert* en *Quartiers*. Persoonlijk was ik trouwens zeer tevreden over de informatie van deze beide bladen. Zij hebben het geïnteresseerde publiek in ieder geval op een goede manier bereikt. *(Applaus.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan minister Hasquin.

De heer Hervé Hasquin, Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, de publicatie van openbare onderzoeken en van informatie omtrent stedebouwkundige vergunningen en milieuvergunningen in het blad *Vlan* is ongetwijfeld een verbetering in vergelijking met de huidige toestand. De informatie wordt nu immers op een vertrouwelijke wijze verschaft aan ongeveer 400 000 personen, politieke mandatarissen niet inbegrepen, tegen een kwijtschelding van een abonnementsrecht bij *Inter-environnement* en *BRAL*. Ik herinner eraan dat met de vier uitgaven van *Vlan*, met een totaal van 400 000 exemplaren, de bewoners gratis de informatie krijgen waarop zij recht hebben. Nu afkomen met het argument dat *Vlan* niet wordt rondgedeeld in zowat 40 000 brievenbussen, zoals ik heb kunnen lezen en horen, kan hiertegen in genen dele opwegen.

Il est tout de même assez stupéfiant de nous entendre reprocher le fait que le journal ne sera pas distribué dans quelques milliers de boîtes aux lettres du centre de Bruxelles alors que lorsqu'il l'était — en 4 000 exemplaires — dans toute l'agglomération, personne ne s'est jamais préoccupé des 396 000 boîtes aux lettres dans lesquelles l'information n'arrivait jamais.

Cette discussion est tout à fait surréaliste.

M. Robert Garcia. — Ce n'est pas la question. Là n'est pas le fond du problème.

M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Si, c'est aussi la question. Elle a été posée par certains et vous me permettrez d'y répondre.

Het blijft natuurlijk belangrijk dat deze publicatie toegankelijk is voor alle inwoners van het Gewest en dat hierover besprekingen met *Vlan* worden angeknoopt, notamment pour améliorer la présentation et la signalisation en première page. Des améliorations doivent indiscutablement être apportées, j'en suis parfaitement conscient.

M. Robert Garcia. — Cela ne suffira pas.

M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Je n'ai pas terminé, Monsieur Garcia. De toute façon, je suis imperméable au chantage.

M. Robert Garcia. — Ce n'est pas de chantage qu'il s'agit ici.

De heer Hervé Hasquin, Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer. — Het blijkt noodzakelijk het belang te erkennen van de rol die de verenigingen spelen als bemiddelaar tussen de burgers en de openbare overheden, omdat hun acties constructief zijn ten aanzien van de burgers, een kritisch beeld geven en een stimulans betekenen voor het gewestelijk democratisch debat.

Als sommigen onze wil om de burgers te informeren, gezien hebben als zijnde « broodroof » van *Inter-environnement* en van *BRAL*, dan zullen zij ontgoocheld zijn, want wij zijn niet alleen van plan samen te werken met verenigingen wat de informatiegaring bij de gemeenten betreft, maar wij garanderen hen ook de toekenning van middelen die hen in staat zullen stellen hun werk voort te zetten in het kader van een subsidiëringsbesluit dat eerstdaags zal worden voorgelegd aan de Regering.

Vanaf heden werd er al een overeenkomst gesloten met deze verenigingen zodat de publicatie van de onderzoeken kan worden uitgevoerd om de vijftien dagen vanaf de eerste week van februari.

De artikels verschijnen in de twee talen. Door haar verspreiding maakt *Vlan* geen taalonderscheid tussen zijn lezers, wat niet het geval is bij zijn Nederlandstalige tegenhanger. *Deze Week in Brussel* wordt enkel uitgedeeld aan de Nederlandstalige bewoners.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — *Deze Week in Brussel* is toch niet de tegenhanger van *Vlan*.

De heer Hervé Hasquin, Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer. — Ik heb echter geen bezwaar tegen het feit dat de informatie die in *Vlan* verschijnt, wordt doorgespeeld naar de redactie van *Deze Week in Brussel*.

M. Leo Goovaerts. — Pour les flamands la même chose !

M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Par ailleurs, on a évoqué le cas de *Brussels Today*, une publication qui coûte effectivement très cher. A ce jour, le Gouvernement n'a pas encore pris de décision en ce qui concerne la poursuite de cette expérience. Personnellement, j'ai un certain nombre d'idées sur cette question. Je crois que des économies pourraient être réalisées en cette matière, lesquelles permettraient, par exemple, d'intervenir financièrement au profit d'un hebdomadaire comme *Deze Week in Brussel*.

Je trouverais cette intervention tout à fait logique. Je tiens simplement à répéter que je suis soucieux du respect de tous les groupes culturels de Bruxelles et particulièrement de la minorité néerlandophone. Jusqu'à ce jour, rien dans mon action ne permet de démontrer qu'il en a été autrement et je vous mets au défi de le faire.

Une nouvelle politique dérange et bouleverse des habitudes. Avec les méthodes de publication, d'information et de diffusion, auxquelles nous ne sommes d'ailleurs pas tenus légalement, nous faisons un effort de transparence à l'égard des citoyens, qu'ils soient francophones ou néerlandophones, comme on ne l'a jamais fait en Région de Bruxelles-Capitale. Dès lors, Monsieur le Président, vous comprendrez qu'un certain nombre de procès d'intention me laissent particulièrement indifférent. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vanhengel.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Voorzitter, wij hebben hier te maken met een politiek feit van formaat. Ik heb aan Minister Hasquin gevraagd of de berichten van de overheid in *Vlan* een initiatief zijn van hemzelf of van zijn Regering. Ik heb op die vraag echter geen antwoord gekregen.

Ik heb goed geluisterd naar de Nederlandstalige Collega's van de meerderheidsfracties en begrepen dat zij het met deze operatie niet eens zijn. Mocht over dit punt een stemming worden gehouden, dan zou de Regering over geen meerderheid beschikken. Dat is een gewichtig politiek feit. In de zes à zeven maanden dat ik deel uitmaak van deze Raad, heb ik moeten vaststellen dat de Brusselse Regering bestaat uit individuen, maar geen enkele onderlinge samenhang vertoont. Ik heb ook de indruk dat deze Regering geen rekening houdt met de Raad en de gevoeligheden die hier tot uiting komen.

De voorzitter van de VGC, de heer Garcia, maar ook andere Nederlandstalige leden van deze Raad, hebben verwezen naar problemen waarover ikzelf ook iets had willen zeggen. Ik heb dat niet gedaan omdat ik daarover nog enige reserve aan de dag wil leggen. Als blijkt dat de meerderheid onderling verdeeld blijft en weigert het spel correct te spelen, dan zal ik die reserve laten varen. Meer nog, als er geen overeenstemming komt over

het probleem dat ons vandaag bezighoudt, dan wil ik dat daaruit de gespaste conclusies worden getrokken. *(Applaus bij de VLD.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, het antwoord van Minister Hasquin bevestigt wat ik al heb vastgesteld, namelijk dat de Minister de Vlamingen stelstelmatig als tweederangsburgers behandelt.

De Minister acht het perfect mogelijk dat *Vlan* de informatie van de overheid doorspeelt naar *Deze Week in Brussel.* Ik concludeer daaruit dat de Minister bereid is om een Franstalig blad te subsidiëren en dat *Deze Week in Brussel* maar gratis die informatie kan overnemen. Dat is toch niet ernstig.

ORDRES DU JOUR

Dépôt

MOTIES

Indiening

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, en conclusion de ces interpellations deux ordres du jour ont été déposés.

Dames en Heren, tot besluit van deze interpellaties werden twee moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par M. Dominiek Lootens-Stael est libellé comme suit:

«Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

— Ayant entendu l'interpellation de M. Guy Vanhengel à M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant «l'intention du Ministre de consacrer chaque semaine une demi-page à des informations urbanistiques dans le toutes-boîtes publicitaire francophone *Vlan*» et l'interpellation jointe de M. Dominiek Lootens-Stael à MM. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport et Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique, concernant «des annonces publiées dans l'hebdomadaire *Vlan*» et la réponse de M. Hervé Hasquin, Ministre;

— Considérant que la législation linguistique est trop souvent foulée aux pieds;

— Considérant que les Flamands sont trop souvent traités comme des citoyens de seconde zone dans leur capitale;

— Considérant que l'information des pouvoirs publics doit s'adresser à tous les citoyens;

— Insiste pour que le Gouvernement rappelle à l'ordre les Ministres Hervé Hasquin et Didier Gosuin et annule les décisions prises par ces Ministres concernant la publication d'annonces dans l'hebdomadaire francophone *Vlan.*»

De eerste, gemotiveerd, ondertekend door de heer Dominiek Lootens-Stael luidt:

«De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

— Gehoord de interpellatie van de heer Guy Vanhengel tot de heer Hervé Hasquin, Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende «het voornemen van de Minister om wekelijks een halve pagina te besteden aan stedebouwkundig nieuws in het Franstalige huis-aan-huis-reclameblad *Vlan*» en de toegevoegde interpellatie van de heer Dominiek Lootens-Stael tot de heren Hervé Hasquin, Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer en Didier Gosuin, Minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid, betreffende «aankondigingen in het weekblad *Vlan*» en het antwoord van de heer Hervé Hasquin, Minister;

— Overwegende dat de taalwetgeving al te vaak met voeten wordt getreden;

— Overwegende dat de Vlamingen in hun hoofdstad al te vaak als tweederangsburgers worden behandeld;

— Overwegende dat overheidsinformatie zich tot alle burgers moet richten;

— Dringt er bij de Regering op aan dat zij de Ministers Hervé Hasquin en Didier Gosuin zou terechtwijzen en dat zij de beslissingen van voornoemde Ministers inzake het publiceren van advertenties in het Franstalige weekblad «*Vlan*» zou annuleren.»

Le deuxième, l'ordre du jour pur et simple, est signé par MM. Jacques De Coster, Serge de Patoul, Philippe Smits, Walter Vandenbossche, Robert Garcia et Sven Gatz.

De tweede, de eenvoudige motie, is ondertekend door de heren Jacques De Coster, Serge de Patoul, Philippe Smits, Walter Vandenbossche, Robert Garcia en Sven Gatz.

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu ultérieurement.

Over deze moties wordt later gestemd.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière cet après-midi à 14 h 15.

Volgende plenaire vergadering deze namiddag om 14 u. 15.

— *La séance plénière est levée à 13 h 15.*

De plenaire vergadering is om 13 u. 15 gesloten.

ANNEXES

COUR D'ARBITRAGE

En application de l'article 76 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie:

— le recours en annulation de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 13 avril 1995 modifiant l'ordonnance du 23 juillet 1992 relative au précompte immobilier, introduit par le Conseil des ministres (n° 913 du rôle);

— les recours en annulation partielle de la loi du 6 avril 1995 modifiant l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice de l'art de guérir, de l'art infirmier, des professions paramédicales et aux commissions médicales, en vue de la réglementation de l'exercice de la kinésithérapie (n°s 914 et 915 du rôle);

— le recours en annulation partielle de l'article 43, alinéa 2, du décret de la Communauté française du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en hautes écoles, introduit par J. Tilleman (n° 916 du rôle).

Pour information.

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie:

— la question préjudicielle concernant l'article 38, § 3*bis*, alinéa 3, de la loi du 29 juin 1981 établissant les principes généraux de la sécurité sociale des travailleurs salariés, posée par la Cour du travail de Bruxelles (n° 912 du rôle);

— la question préjudicielle concernant l'article 15 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, posée par le Tribunal du Travail de Turnhout (n° 917 du rôle);

Pour information.

En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie les arrêts suivants:

— arrêt n° 1/96 rendu le 9 janvier 1996, en cause:

• le recours en annulation de l'article 10, § 2, 3°, aliinéa 2, du décret de la Communauté flamande du 4 mai 1994 relatif aux réseaux de radio et télédistribution et à l'autorisation requise pour l'établissement et l'exploitation de ces réseaux et relatif à la promotion de la diffusion et la production des programmes de télévision, introduit par la s.a. Canal+ Télévision de la Communauté française (n° 765 du rôle);

— arrêt n° 2/96 rendu le 9 janvier 1996, en cause:

• le recours en annulation partielle des articles 19, 19*bis* et 22 du décret de la Communauté française du 17 juillet 1987 sur l'audiovisuel, introduit par le Gouvernement flamand (n° 839 du rôle);

— arrêt n° 3/96 rendu le 9 janvier 1996, en cause:

• les questions préjudicielles concernant l'article 25, § 2, de la loi du 13 juillet 1976 relative aux effectifs en officiers et aux statuts du personnel des forces armées et l'article 61 de la loi du 21 décembre 1990 portant statut des candidats militaires du cadre

BIJLAGEN

ARBITRAGEHOF

In uitvoering van artikel 76 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van:

— het beroep tot vernietiging van de ordonnantie van het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest van 13 april 1995 tot wijziging van de ordonnantie van 23 juli 1992 betreffende de onroerende voorheffing, ingesteld door de Ministerraad (nr. 913 van de rol);

— de beroepen tot gedeeltelijke vernietiging van de wet van 6 april 1995 tot wijziging van het koninklijk besluit nr. 78 van 10 november 1967 betreffende de uitoefening van de geneeskunst, de verpleegkunde, de paramedische beroepen en de geneeskundige commissies, met het oog op de regeling van de uitoefening van de kinesitherapie (nrs. 914 en 915 van de rol);

— het beroep tot gedeeltelijke vernietiging van artikel 43, tweede lid, van het decreet van de Franse Gemeenschap van 5 augustus 1995 houdende de algemene organisatie van het hoger onderwijs in hogescholen, ingesteld door J. Tilleman (nr. 916 van de rol).

Ter informatie.

In uitvoering van artikel 77 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van:

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 38, § 3*bis*, derde lid, van de wet van 29 juni 1981 houdende de algemene beginselen van de sociale zekerheid voor werknemers, gesteld door het Arbeidshof te Brussel (nr. 912 van de rol);

— de prejudiciële vraag over artikel 15 van de wet van 3 juli 1978 betreffende de arbeidsovereenkomsten, gesteld door de Arbeidsrechtbank te Turnhout (nr. 917 van de rol);

Ter informatie.

In uitvoering van artikel 113 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van de volgende arresten:

— arrest nr. 1/96 uitgesproken op 9 januari 1996, in zake:

• het beroep tot vernietiging van artikel 10, § 2, 3°, tweede lid, van het decreet van de Vlaamse Gemeenschap van 4 mei 1994 betreffende de kabelnetten en de vergunning voor het aanleggen en exploiteren ervan en betreffende het bevorderen van de verspreiding en produktie van televisieprogramma's, ingesteld door de n.v. «Canal+ Télévision de la Communauté française» (nr. 765 van de rol);

— arrest nr. 2/96 uitgesproken op 9 januari 1996, in zake:

• het beroep tot gedeeltelijke vernietiging van de artikelen 19, 19*bis* en 22 van het decreet van de Franse Gemeenschap van 17 juli 1987 over de audiovisuele sector, ingesteld door de Vlaamse Regering (nr. 839 van de rol);

— arrest nr. 3/96 uitgesproken op 9 januari 1996, in zake:

• de prejudiciële vragen over artikel 25, § 2, van de wet van 13 juli 1976 betreffende de getalsterkte aan officieren en de statuten van het personeel van de krijgsmacht en artikel 61 van de wet van 21 december 1990 houdende statuut van de kandidaat-militairen

actif, posées par le Conseil d'Etat (n°s 818, 819, 820, 821 et 822 du rôle);

— arrêt n° 4/96 rendu le 9 janvier 1996, en cause:

• les questions préjudicielles concernant l'article 10, 4°, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, posées par le Conseil d'Etat (n° 827 du rôle);

— arrêt n° 5/96 rendu le 18 janvier 1996, en cause:

• le recours en annulation des articles 23, 24 et 25 du décret de la Région flamande du 4 mai 1994 relatif à la société anonyme «Zeekanaal en Watergebonden Grondbeheer Vlaanderen», introduit par le Conseil des ministres (n° 809 du rôle);

— arrêt n° 6/96 rendu le 18 janvier 1996, en cause:

• le recours en annulation de l'article 216, quatrième tiret, du décret de la Communauté flamande du 13 juillet 1994 relatif aux instituts supérieurs en Communauté flamande, introduit par l'asbl Confédération nationale de la construction (n° 817 du rôle);

— arrêt n° 7/96 rendu le 18 janvier 1996, en cause:

• les questions préjudicielles concernant: l'article 23 du décret de la Communauté flamande du 27 mars 1991 relatif au statut de certains membres du personnel de l'enseignement communautaire et l'article 59 du décret spécial de la Communauté flamande du 19 décembre 1988 relatif au Conseil d'Etat (n° 850 du rôle.

Pour information.

van het actief kader, gesteld door de Raad van State (nrs. 818, 819, 820, 821 en 822 van de rol);

— arrest nr. 4/96 uitgesproken op 9 januari 1996, in zake:

• de prejudiciële vragen over artikel 10, 4°, van de wet van 15 december 1980 betreffende de toegang tot het grondgebied, het verblijf, de vestiging en de verwijdering van vreemdelingen, gesteld door de Raad van State (nr. 827 van de rol):

— arrest nr. 5/96 uitgesproken op 18 januari 1996, in zake:

• het beroep tot vernietiging van de artikelen 23, 24 en 25 van het decreet van het Vlaamse Gewest van 4 mei 1994 betreffende de naamloze vennootschap Zeekanaal en Watergebonden Grondbeheer Vlaanderen, ingesteld door de Ministerraad (nr. 809 van de rol);

— arrest nr. 6/96 uitgesproken op 18 januari 1996, in zake:

• het beroep tot vernietiging van artikel 216, vierde streepje, van het decreet van de Vlaamse Gemeenschap van 13 juli 1994 betreffende de hogescholen in de Vlaamse Gemeenschap, ingesteld door de v.z.w. Nationale Confederatie van het Bouwbedrijf (nr. 817 van de rol);

— arrest nr. 7/96 uitgesproken op 18 januari 1996, in zake:

• de prejudiciële vragen over: artikel 23 van het decreet van de Vlaamse Gemeenschap van 27 maart 1991 betreffende de rechtspositie van bepaalde personeelsleden van het Gemeenschapsonderwijs en artikel 59 van het bijzonder decreet van de Vlaamse Gemeenschap van 19 december 1988 betreffende de Autonome Raad voor het Gemeenschapsonderwijs, gesteld door de Raad van State (nr. 850 van de rol).

Ter informatie.

49.698 — E. Guyot, s. a., Bruxelles